

Dernière réunion du cabinet avant le départ de Pearson pour l'Ouest

OTTAWA—Plusieurs membres du cabinet fédéral tiendront une dernière réunion avec le premier ministre Pearson aujourd'hui avant son départ pour une tournée dans l'ouest du pays. C'est au cours de ce voyage que M. Pearson décidera probablement s'il y aura des élections générales cet automne.

Une quinzaine des 24 ministres sont attendus à la réunion. On croit que la majorité des membres du cabinet sont en faveur de la tenue d'une élection cette année. La plupart des conseillers les plus intimes du premier ministre participent à la réunion.

Avant de se rendre dans l'Ouest, M. Pearson passera deux jours à Toronto et inaugurer l'exposition canadienne de Toronto, vendredi. Il inaugurer également l'exposition du Pacifique à Vancouver, samedi soir, puis séjournera trois jours sur l'île de Vancouver avant de tenir une assemblée à Vancouver le 25.

De la Colombie-Britannique, il se rendra en Alberta et tiendra des assemblées à Prince George et Banff, le

27, ainsi qu'à Edmonton le 28. Les conservateurs détiennent présentement 14 des 17 comités de l'Alberta, le Crédit social deux et les libéraux un seul, celui du ministre de l'Agriculture, M. Hays.

Les libéraux sont en meilleure posture en Colombie-Britannique où ils ont rem-

porté sept sièges sur 22 à l'élection de 1963. Les néo-démocrates en ont remporté neuf, les conservateurs quatre et le Crédit social deux. Le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, qui s'est déclaré contre la tenue d'une élection cet automne et le ministre des Finances, M. Gordon, qui a dit en désirer une, assisteront tous

deux à la réunion d'aujourd'hui.

Parmi les neuf ministres qui ne seront probablement pas dans la capitale aujourd'hui on remarque le ministre du Travail, M. MacEachen et le ministre Judy LaMarsh qui a déclaré en fin de semaine qu'elle désirait une élection cette année de

même que plusieurs de ses amis dans le cabinet.

Le ministre de la Santé avait alors déclaré que le premier ministre Pearson n'avait pas encore eu le temps de prendre une décision.

Le privilège de dissoudre le Parlement et de convoquer une élection générale appartient traditionnellement au premier ministre quoique les autres membres du cabinet puissent faire connaître leur opinion.

Si M. Pearson décide de ne pas convoquer d'élection cet automne, il n'y en aura probablement pas avant la fin de 1966 ou 1967. Les organisateurs des partis politiques désirent en effet un délai d'au moins six mois après la fin du travail de révision de la carte électorale qui est en cours actuellement et qui ne sera probablement pas terminée avant le début de 1966.

Par ailleurs, la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération dans la première moitié de 1967 écarte la possibilité d'une élection au début de cette année-là.

remembrement des comités fédéraux. Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'est pas en faveur d'un scrutin à l'automne mais il a réclame de M. Pearson qu'il se prononce sans délai, quoi qu'il fasse.

M. Knowles pour sa part est convaincu que le parti néo-démocrate réaliserait néanmoins des gains à l'automne, si des élections avaient lieu. Mais le crois que l'intérêt du pays doit primer, et M. Pearson, plus que quiconque, devrait s'en rendre compte, a-t-il dit.

Par ailleurs, à Minnedosa au Manitoba, le député néo-démocrate Stanley Knowles a soutenu hier soir qu'il serait "immoral" de déclencher des élections avant le

LAMONTAGNE: UN SCRUTIN A L'AUTOMNE NE JOUERAIT PAS CONTRE LES LIBÉRAUX

HALIFAX — Dans une conférence de presse lundi le secrétaire d'Etat M. Maurice Lamontagne a exprimé l'opinion que le parti libéral ne se trouverait pas défavorisé dans un scrutin général avant la redistribution des fauteuils aux Communes.

Advenant le pire, a-t-il expliqué, les libéraux conserveraient leurs positions dans le Québec, l'Ontario et les provinces atlantiques. Toutefois, M. Lamontagne a prétendu que le parti ac-

croîtrait ses gains en Ontario si les élections avaient lieu après la redistribution des comités, le nombre des votants urbains étant de plus en plus élevé. M. Lamontagne prononçait à Halifax une allocution devant l'Association canadienne des éducateurs de langue française.

Par ailleurs, à Minnedosa au Manitoba, le député néo-démocrate Stanley Knowles a soutenu hier soir qu'il serait "immoral" de déclencher des élections avant le

Marcoux réclame une enquête sur le rôle que Darabaner a joué dans l'affaire des "six"

Dans un télégramme qu'il a adressé hier au premier ministre du Canada, le docteur Guy Marcoux, député créditiste de Québec-Montmorency, réclame la tenue d'une commission d'enquête royale pour déterminer le rôle que M. Moïse Darabaner a joué lors de l'appui donné au parti libéral par six députés créditistes le 12 avril 1963, quelques jours seulement après les élections générales qui portèrent les libéraux au pouvoir le 8 avril.

M. Moïse Darabaner, subira son procès le 24 août sous une double accusation de fraude et de complicité. Il a été appréhendé en fin de semaine dernière à Montréal. La police arrêta en même temps huit personnes soupçonnées d'avoir participé à un réseau d'incendiaires criminels.

Au lendemain des élections d'avril 63, six députés créditistes dissidents accordaient leur appui à M. Pearson et signaient des affidavits dont M. Darabaner, prétend-on dans les milieux du Crédit social, aurait attesté de l'authenticité. (Autres informations sur Darabaner à la page 12)

DÉSARMEMENT Washington propose un projet de traité

A la conférence de Genève, les Etats-Unis ont proposé hier un projet de traité contre la prolifération des armes nucléaires. Les Occidentaux présents ne manifestent pas d'enthousiasme. Londres va même jusqu'à se dissocier du projet. (Nos informations à la page 10).

Martin engage l'Est à étudier sérieusement le projet de traité

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Paul Martin, a engagé fortement les gouvernements du bloc socialiste à étudier avec attention le projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires transmis hier matin par le délégué américain, M. William Foster, au comité des 18 puissances sur le désarmement, à Genève.

La proposition est le fruit de consultations très poussées entre les représentants occidentaux depuis qu'ont repris les pourparlers sur le désarmement, le 27 juillet. Elle est la première qui ait reçu le consentement universel des participants occidentaux à la conférence et, de l'avis du gouvernement canadien, une étape décisive vers la signature éventuelle d'un traité de non-prolifération.

"De toute évidence, a dit hier M. Martin, l'accord général sur les dispositions d'un traité international n'est pas encore en vue. Il reste encore à surmonter l'épreuve de négociations difficiles et prolongées.

"Néanmoins, le Canada est disposé à s'efforcer sérieusement, avec d'autres pays, de réaliser des progrès, tenant compte de la gravité des problèmes qui se posent et de l'urgence d'y apporter des solutions".

Au cours des derniers jours, a rappelé M. Martin, l'Union soviétique a donné à entendre, par l'intermédiaire d'un de ses représentants, qu'elle pourrait adopter une position plus souple dans la négociation d'un traité de non-prolifération.



Un garde national aide une vieille dame qui réside dans le quartier des émeutes à Los Angeles, à traverser une rue ravagée par le feu et la violence.

(Photo UPI)

Pour la première fois depuis vendredi, personne n'a été tué hier à Los Angeles

LOS ANGELES — La vie normale a commencé à reprendre mardi dans le quartier noir de Watts à Los Angeles où le gouverneur de la Californie, M. Edmund Brown, a supprimé le couvre-feu imposé à partir de 20 heures depuis dimanche.

Le bilan officiel des victimes s'élève donc toujours à 33 tués dont 27 Noirs et 864 blessés. 536 incendies ont été allumés et 201 bâtiments ont été complètement détruits par les flammes. Les dégâts par incendies sont estimés à \$175 millions de dollars mais les pertes subies par suite de pillages et autres actes de vandalisme ne peuvent être évaluées.

Les boutiques d'alimentation approvisionnées sous la protection des gardes nationaux ont rouvert leurs portes hier. Certains commerçants gardent un fusil à portée de la main, d'autres ont demandé aux gardes nationaux d'assurer leur protection.

Les autobus ont repris leur service et les facteurs ont recommencé à distribuer le courrier. Certaines banques ont

rouvert et les services de la voirie ont procédé dans la journée à l'énorme tâche de nettoyage des rues.

Les enfants restés cachés dans les maisons depuis mercredi dernier sortent pour jouer, à la guerrilla.

Pendant ce temps, les tribunaux jugent en masse. 334 personnes ont été arrêtées. 100 ont été jugées lundi, 300 hier. 500 le seront aujourd'hui.

Ceux qui sont accusés de pillage sont passibles de 1 à 15 ans de prison, les incendiaires de 20 ans.

Envoyé présidentiel

WASHINGTON. — Le président Johnson a décidé d'envoyer son représentant personnel, le gouverneur Leroy Collins, à Los Angeles, pour s'entretenir de la situation ra-

ciale avec les autorités locales et celles de l'Etat.

Le porte-parole de la présidence a précisé que M. Johnson avait pris cette décision en réponse à une demande dans ce sens soumise par le gouverneur Brown de Californie et le maire de Los Angeles Samuel Yorty.

Le gouverneur Collins, qui est actuellement sous-secrétaire au commerce, dirigeait auparavant le service des "relations communautaires" créé l'an dernier dans le cadre de la loi sur les droits civiques pour tenter d'harmoniser les relations entre populations blanches et noires au sein des diverses communautés du pays.

Le CORE condamne la violence, mais...

NEW YORK — Le leader noir James Farmer, directeur national de CORE (Congrès pour l'égalité raciale), a déclaré à New York qu'il "condamnait sans réserves les émeutes de Los Angeles car ceci n'était pas la voie de la liberté".

M. Farmer a toutefois souligné qu'il faudra se souvenir de la leçon de Los Angeles engendrée par le chômage et les frustrations. "Le code de notre liberté ne sera pas uniquement traduit dans la langue légale se rapportant au droit de vote des Noirs mais sur les chèques de salaires et sur les tableaux des écoles enfin saines et propres".

OTTAWA VERSE \$1,200,000 POUR "LA PETITE BOURGOGNE"

OTTAWA — La Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé hier que le gouvernement fédéral a accordé une subvention de \$1,170,000 à la ville de Montréal, afin d'aider à y mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine.

La ville projette d'acquiescer, déblayer et réaménager un terrain de six acres et demi, situé dans le secteur "La Petite Bourgogne", en vue d'en faire des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 résidents de cette région. On a estimé à un total de \$2,340,000 le coût des aménagements admissibles aux termes de la Loi nationale de l'habitation. La contribution du gouvernement fédéral sera égale à 50 p.c. du coût, déduction faite des sommes recouvrées par la vente à la ville de terrains qui seront aménagés en parcs.

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne", qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par le chemin du fer du Pacifique Canadien, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

En plus d'accorder son aide pour la mise en oeuvre du programme en question, le gouvernement fédéral versera à la ville un montant estimatif de \$30,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du programme de rénovation du secteur en cause.

Étant aux prises avec l'épineux problème de la confessionnalité

L'ACELF ouvre la porte à des organismes qui ne sont pas catholiques

De notre envoyé spécial Jean TAINURIER

HALIFAX — L'examen attentif et souvent délicat d'une réforme des structures de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) par le Conseil d'administration n'a pas permis hier aux quelque 600 délégués réunis à Halifax de débattre dans l'une des quatre commissions prévues le thème de leur congrès : Sens international et solidarité humaine. Tout au plus ont-ils pu entendre deux intéressantes communications de M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada à l'ONU, qui a rappelé combien les diverses agences des Nations unies pouvaient faciliter la réalisation des objectifs de la collectivité canadienne française : enseignement, structures économiques, développement des sciences, en mettant

à sa disposition un flot d'informations, d'études et d'enquêtes extrêmement précieuses ; et de M. Paul-Marc Henry, du Fonds spécial des Nations unies, qui a souligné l'impérieuse nécessité de trouver de nouveaux mécanismes aptes à favoriser d'une manière harmonieuse le développement des pays pauvres.

Quant au conseil d'administration, il a siégé lundi et mardi pour se mettre finalement d'accord sur une refonte partielle des règlements et sur la nécessité d'élargir le mode de représentation au sein de ce conseil.

C'est ainsi qu'il a proposé hier soir aux délégués qui l'ont ratifié un nouveau mode de représentation. La nouveauté réside essentiellement dans le fait que les dix ministères provinciaux de l'éducation pourront déléguer un représentant au conseil d'administration ; et que les six universités françaises ainsi que les collèges classiques, le conseil de la vie française, le conseil canadien des associations d'éducation de langue française et l'association canadienne d'éducation seront représentés par un administrateur.

Les trente autres membres du conseil d'administration seront élus par les membres de l'ACELF, étant entendu que chaque province sera représentée par un administrateur au moins. Les groupes québécois dont l'intérêt principal n'est pas l'éducation ne feront par ailleurs plus partie de l'ACELF, sinon comme membres associés. Tout indique que le conseil d'administration, en examinant cette refonte des règlements, la première depuis que l'ACELF a été constituée, en 1948, s'est trouvée devant l'épineuse question de la confessionnalité du mouvement. La charte prévoit en effet que l'objectif fondamental de l'ACELF est l'avancement de l'éducation française et catholique et le rayonnement de la culture française. Comment dans ces conditions, ont souligné plusieurs membres du conseil d'administration, concilier cet aspect religieux avec la décision de faire siéger au sein du conseil des représentants qui ne seront pas forcément catholiques.

Les débats, qui se poursuivaient depuis près d'un an et qui ont repris lundi et mardi ont permis d'en arriver à un compromis qui semble devoir satisfaire les deux tendances qui existent actuellement au sein de l'ACELF, en décidant d'une part de ne pas modifier, pour le moment du moins, la charte en invitant d'autre part tous les individus et toutes les organisations desirant de travailler à l'avancement de la culture française au Canada à faire partie de l'association.

On admettait volontiers hier soir qu'il était encore trop tôt pour proposer une "déconfessionnalisation" radicale de l'ACELF ; mais que par ailleurs si des mouvements comme le Mouvement laïque de langue française manifestaient le désir de faire partie de

l'ACELF cette demande serait favorablement accueillie. En somme, comme le faisait remarquer un membre du conseil d'administration, il s'agit aujourd'hui de "mettre l'ACELF à l'heure de 1965" et d'avoir pour objectif essentiel le rayonnement de la langue et de la culture françaises d'un bout à l'autre du Canada, sans insister sur des préoccupations d'ordre religieux qui ne peuvent que freiner la collaboration des corps publics provinciaux ou fédéraux.

Ce sont essentiellement ces questions qui ont retenu toute l'attention des membres du conseil d'administration et qui ont dans une certaine mesure retardé le travail en commission du thème de ce 18e congrès qui marquera un tournant significatif de l'ACELF.

PAUL TREMBLAY:

Les organismes internationaux sont à la disposition du Canada français

par Guy RONDEAU, de la Presse canadienne

HALIFAX — Un diplomate canadien a invité, hier le Canada français à utiliser les ressources des organisations internationales pour l'aider à réaliser ses objectifs nationaux. M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada auprès des Nations unies, a dit que cet aspect de la coopération internationale n'a reçu jusqu'ici que peu d'attention.

Il portait la parole au 18e congrès annuel de l'Association canadienne des éducateurs de langue française réunie dans la capitale de la Nouvelle-Écosse.

Quelque 600 éducateurs, venant de tous les coins du pays, participent aux délibérations qui ont pour thème : "Sens international et solidarité humaine". Les assises se termineront vendredi.

Optique internationale

M. Tremblay a souligné que le Canada français est d'accord, à l'heure actuelle, quant à la réalisation de trois objectifs majeurs : la revalorisation de son système d'enseignement ; l'éducation des structures économiques et sociales qui reflètent son esprit particulier et une véritable participation à la révolution scientifique moderne.

La diplomatie a dit que l'admirable rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans le Québec semble au premier abord avoir tout dit et tiré toutes les conclusions au sujet du problème de l'enseignement dans cette province.

Voir page 2 : Les Organismes

Une "ville" vietcong, repérée au S.-Vietnam

Toute une ville vietcong camouflée a été découverte dans la région de Ca Dam, à l'ouest de Saigon, à dix km de la frontière cambodienne. Les troupes sud-vietnamiennes y ont trouvé un centre métallurgique, des usines, des dépôts, une centrale électrique, une imprimerie et même un centre de formation d'ingénieurs électriques.

Selon les rapports parvenus à Saigon, il existait dans cette petite ville clandestine une centrale radio émettant les nouvelles de l'agence de presse du "Front national de libération". De nombreux appareils électroniques destinés aux liaisons avec l'extérieur ont été trouvés. Les dépôts contenaient des dynamites, des pièces de rechange et un stock d'armes et de munitions.

Sur le plan opérationnel, les raids de l'aviation américaine contre le Nord-Vietnam se poursuivent à une cadence élevée : lundi 18 attaques ont été effectuées par 111 chasseurs-

bombardiers américains. Pour la première fois, des chasseurs basés sur les porte-avions de la septième flotte ont bombardé un objectif situé au nord-ouest de Hanoi. Mardi les raids se sont poursuivis et six Skyhawk ont bombardé plusieurs points loin au Sud de Hanoi et au Nord de la zone démilitarisée. Malgré l'absence de grandes opérations, les avions américains et vietnamiens ont poursuivi également leurs actions intensives contre les objectifs vietnams au Sud-Vietnam : 350 sorties ont été effectuées lundi après-midi.

Par contre, l'activité du Vietcong au cours des dernières 24 heures a été très limitée. Aux cris de "Yankees Go Home", une quarantaine de Vietcong ont attaqué la nuit dernière une petite unité de tanks des "marines" à 5 km au sud-ouest de Danang. Les "marines" ont fait appel à l'artillerie, à l'heure ils ont retrouvé les cadavres de six Vietcong. Une vingtaine d'autres auraient été tués.

Les Métallos dénoncent l'attitude d'Electrolux

POINTE-CLAIRE — Le syndicat des Métallos (FTQ) affirme qu'à la suite d'une série de négociations tenues jeudi, le 12 août, la compagnie Electrolux soumet la première offre monétaire et avant même que le syndicat local ait le temps de consulter ses membres, la compagnie envoyait par la poste une lettre à tous les membres menaçant de retirer son offre si ces derniers déclaraient la grève.

Il est évident déclare le représentant des Métallos, M. Jean Beaudry, que cette géante corporation américaine qui se classe au 48ième rang des grosses compagnies sur tout le continent nord-américain, après avoir démontré des profits nets de \$7.702.016 en 1964, veut continuer à exploiter honnêtement les travailleurs de la province de Québec comme elle l'a fait pendant vingt ans avec l'aide d'un syndicat de boutiquier.

Les offres de la compagnie comportent une augmentation de 10% sur les salaires pour une convention de trois (3) ans, des améliorations sur les plans assurance, pension et

vacances. Mais cette offre, affirme les Métallos, est conditionnelle à l'adoption d'un plan de congés maladie cumulatifs, en existence depuis nombre d'années, où les employés ont accumulé \$63.000 et pour lequel la compagnie offre de rembourser 50% seulement de cette somme, résultant en une perte nette de \$31.500.

Dans sa lettre aux familles, la compagnie déclare: "Nous croyons que l'offre (faite aux Métallos) est plus que juste et raisonnable surtout si on la compare à d'autres concurrents ou d'autres industries similaires". Cette affirmation est un tissu de mensonges, a déclaré le comité de négociations des Métallos.

Le comité affirme que si on compare les taux de salaires des débutants à Electrolux avec ceux d'une compagnie considérée comme un petit concurrent, soit la Bissell, à Electrolux le taux de base est de \$1.17 l'heure et à la compagnie Bissell Ltd. le taux de base après 60 jours de \$1.72 au personnel féminin et de \$2.08 aux employés masculins.

Les Organismes

(Suite de la première page)

Mais il serait utile de situer ce rapport dans une optique internationale. Cette optique présuppose une prise de conscience de ce qui se fait à l'étranger et un désir d'adapter à ses besoins les progrès qu'on y a faits.

Il serait légitime, a dit M. Tremblay, de songer à tirer profit des services créés par les Nations unies et ses institutions spécialisées pour l'avancement et la diffusion du savoir de l'homme.

Il a dit penser en particulier à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture que l'on connaît sous le sigle de l'UNESCO.

"Je concède tout de suite que l'utilisation des facilités de l'UNESCO restera toujours un facteur secondaire et marginal en regard des réformes radicales suggérées dans le rapport l'Unesco. Mais il n'y a pas de doute que cet appoint peut supporter un concours précieux au renouvellement de la pensée et des techniques que nous poursuivons dans le domaine de l'éducation".

M. Tremblay a dit que les Nations unies pourraient être également utiles dans la création des structures économiques et sociales essentielles au développement harmonieux de

la communauté canadienne-française.

Les répercussions sociales sur la communauté canadienne-française de la rapide industrialisation du Québec constituent un aspect troublant de ce phénomène.

L'on oublie souvent, a continué M. Tremblay, que ce problème existe à l'échelle mondiale et que des équipes de sociologues et d'experts internationaux se consacrent à son étude.

Le Canada français a tout à gagner à situer le problème de sa croissance économique dans une optique internationale. Il est possible qu'il gagne ainsi un certain détachement et une appréciation plus aigüe en même temps que plus objective de ses difficultés.

Selon le diplomate, le Canada français a également raison de rechercher l'aide des organismes internationaux pour l'aider à réaliser ses aspirations dans le domaine du développement des sciences.

Cette aide est d'autant plus importante que le Canada français manque de scientifiques. La proportion des Canadiens français dans les professions scientifiques au Canada se situe autour de 10 pour cent par rapport à l'ensemble du pays et le pourcentage des recherches est encore plus faible.

A ce sujet, M. Tremblay croit que l'on devrait utiliser tous les moyens d'information en vue d'alerter l'opinion pu-

Les entrepreneurs sont à blâmer des coûts élevés de construction

SELON UN DIRIGEANT DE LA CSN:

QUÉBEC — Si le public savait comment on fabrique les comptes, il prendrait à partie les maîtres-électriciens et les maîtres-plombiers, et non pas les électriciens et les plombiers.

C'est ce qu'a déclaré le vice-président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Réal Labelle, à quelque mille ouvriers membres des onze syndicats des métiers de la construction, réunis lundi soir au palais Rœ-Amador, à Québec.

M. Labelle a expliqué que si les taux de construction étaient si élevés, il fallait en blâmer les entrepreneurs qui manquent énormément d'organisation dans leurs chantiers.

Il a vertement accusé ceux-ci d'être les grands responsables de la grève des quelque 1.200 plombiers et électriciens de la région de Québec qui font la grève depuis le 20 juillet, paralysant presque totalement la construction dans la capitale provinciale et ses environs.

Les plombiers et électriciens exigent une augmentation de 70 cents l'heure et de meilleures conditions de travail.

Le vice-président de la CSN s'est plaint du fait que, selon lui, la publicité dans les médias d'information est faite de façon à tourner l'opinion publique contre les syndicats.

Il a demandé à tous les autres ouvriers des divers métiers de la construction représentés, d'appuyer sans réserve les grévistes "parce que la bataille qu'ils livrent actuellement est celle que vous au-

Le contrefacteur sera puni...

Le juge en chef intermédiaire Armand Cloutier, de la Cour des Sessions de la paix, a refusé de libérer sous cautionnement un individu qui venait de comparaître pour possession et usage de faux billets de banque.

René Desjardins, âgé de 27 ans, a choisi un procès devant jury, avec enquête préliminaire fixée au 19 août.

Des abeilles agressives — ONTARIO GROSSA, Brésil — Un essaim d'abeilles en furie a semé la panique sur un terrain de football où s'affron-

taient deux équipes de football bilingue et d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

En guise de conclusion, M. Tremblay a dit qu'il faut envisager la coopération internationale comme une volonté de s'ouvrir aux influences et aux bénéfices que la communauté internationale est susceptible de nous apporter.

rez à faire l'an prochain".

De son côté, M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales de la CSN, qui travaillait au sein de cette centrale depuis 42 ans, a déploré le fait qu'en vertu "des lois ouvrières actuelles, des leaders syndicaux soient obligés de travailler avec des "scabs" ou des briseurs de grève".

"On va respecter la loi, le calme et la tranquillité des citoyens, on va respecter la liberté des travailleurs, des autres unions rivales, et tout le monde va nous respecter", a poursuivi M. Girard.

Il a déclaré que la ville de Québec pensait à l'exposition provinciale qui doit débuter le 2 septembre prochain dans la vieille capitale. Si tout le monde la veut vraiment, les entrepreneurs vont se rendre à nos demandes, a-t-il dit en substance.

Interrogé par un journaliste à l'issue de l'assemblée sur la possibilité que les électriciens et plombiers, par leur grève, boycottent la foire provinciale, M. Girard a laissé entendre que cet événement ne serait probablement pas considéré par le comité des cas d'urgence, qui définit les travaux devant être exécutés dans l'intérêt et la santé de la population.

Questionné pour savoir si l'intervention de la Fédération du travail du Québec (FTQ) avait nui à une entente entre patrons et ouvriers, le directeur des relations intersyndicales a soutenu que le geste de la FTQ devait être considéré comme un puissant appui à la partie patronale pour ne pas signer une convention collective de travail avec les syndiqués. Il a ajouté qu'en somme "l'intervention de la FTQ a favorisé les employeurs au détriment des ouvriers".

Québec: rien de nouveau au sujet de Brinco

QUÉBEC — En l'absence de M. René Lévesque, un porte-parole du ministère des richesses naturelles a fait savoir que les négociations entre l'Hydro-Québec et British Newfoundland Corporation n'ont pas évolué.

A Saint-Jean, capitale de Terre-Neuve, le premier ministre Joey Smallwood a lui-même nié l'affirmation publiée dans un journal de Fredericton, qui prétend que les deux provinces ont enfin trouvé une solution à la mise en valeur des ressources hydrauliques des chutes Churchill, dans le Labrador.

Marlin

(Suite de la première page)

entente internationale les engageant à ne pas céder le contrôle de leurs armes nucléaires et à ne pas communiquer aux Etats non-nucléaires les renseignements leur permettant de passer à la production d'armes nucléaires. Elle comportait, en outre, des clauses d'obligation réciproque liant les puissances non-nucléaires.

Or, l'article II du projet de traité déposé par le délégué américain reproduit ces trois points fondamentaux de la résolution irlandaise.

Le Canada a aussi influencé la rédaction de l'article III du projet de traité qui engage les Etats signataires à collaborer à l'application des dispositions de sauvegarde de l'Agence internationale de l'énergie atomique à toute activité nucléaire de caractère pacifique. Il a enfin mis en main à la rédaction de l'article VI qui force tout signataire désirant dénoncer le traité à donner un avis préalable de trois mois à ses co-signataires, ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies, avis devant contenir un exposé des raisons qui l'incitent à dénoncer le traité.

Cet article constitue sans doute la disposition nouvelle la plus intéressante du projet en ce que la procédure de dénonciation qu'il établit a valeur d'une plainte auprès du Conseil de sécurité, permettant de vérifier en tout temps l'application du traité. On présume naturellement qu'une infraction de la part d'un des signataires du traité serait le premier motif susceptible d'inviter un autre signataire à dénoncer l'entente; puisque celui-ci devra donner un avis préalable, il lui faudra forcément faire part de l'infraction au Conseil de sécurité et ce dernier aura un délai de trois mois pour avis.

AVIS de DÉCÈS

CREPEAU — A Montréal, le 17 août 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé Mme Veuve Ferdinand Crepeau, née Ernestine Trudelle, résidant au 2420, ave. Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi, le 20 courant, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Famille, 2420, ave. Chateaubriand. Le service funéraire sera célébré à 9 h. 30, inhumation au cimetière de Beloeil. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LANIER — A Outremont, le 16 août 1965, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Veuve David Lanier, née Léopoldine Guérin. Les funérailles auront lieu samedi, le 21 août, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Famille, 2420, ave. Chateaubriand. Le service funéraire sera célébré à 9 h. 30, inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Toutes les erreurs dans les diplômes ont été corrigées

QUÉBEC — Le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, a déclaré hier à Québec, lors d'une conférence de presse, que toutes les erreurs enregistrées dans les certificats des étudiants de 11e et 12e années fréquentant les écoles protestantes de la province ont été corrigées, à l'exception de quelques cas exceptionnels. 3.800 nouveaux certificats ont été expédiés au cours du week-end.

Le ministre a expliqué que la plupart des erreurs étaient dues à un mauvais poinçonnage fait par des machines et qu'elles ont affecté seulement les élèves dont les résultats d'examen étaient au-dessus de 80%.

Il a affirmé que cela n'affectera en rien l'entrée des étudiants à l'université et qu'une vaste enquête était actuellement en cours pour déterminer les raisons exactes de ce phénomène qui a semé l'inquiétude chez les parents des élèves concernés, cette enquête déterminera les mesures à prendre pour que pareille situation ne se répète plus.

Au sujet des étudiants qui ont obtenu moins de 80%, il a déclaré que sur 150 demandes de révision d'examen, le personnel de son ministère n'a eu à apporter que deux corrections. Il a annoncé que la date de reprises d'examen pour cette catégorie d'élèves a été retardée de trois jours et aura lieu le 26 août, en raison de la situation.

Trois-Rivières s'oppose au transfert de certains travaux de la Shawinigan

TROIS-RIVIÈRES — A la veille d'une visite du premier ministre Lesage dans leur ville, les syndicats de la CSN de Trois-Rivières ont soumis hier aux conseils municipaux et autres organismes socio-économiques de la région un mémoire protestant contre la centralisation à Montréal de certains travaux de l'ancienne compagnie Shawinigan, et demandant aux municipalités et organismes d'entreprendre des démarches pour empêcher cette mesure.

La Fédération canadienne des employés de services publics et le conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières font valoir, dans leur mémoire, qu'au cours de la campagne électorale de 1962, dont le thème principal était la nationalisation des compagnies d'électricité, le gouvernement avait promis que les employés des entreprises concernées conserveraient leurs droits acquis.

Or les syndicats prétendent que l'Hydro-Québec a violé cette promesse, depuis la nationalisation, en transférant à Montréal un certain nombre d'employés des anciens bureaux de la compagnie d'électricité Shawinigan, à Trois-Rivières, "sous prétexte d'une plus grande efficacité". Jusqu'à maintenant, une vingtaine d'employés seulement ont été ainsi transférés, mais la semaine dernière, l'Hy-

dro-Québec annonçait qu'elle transporterait à Montréal tout le service de facturation qui se trouvait à Trois-Rivières, c'est-à-dire tout le service IBM, entraînant le déplacement de 68 employés qui ont en moyenne 19,1 ans d'ancienneté.

Les représentants de la CSN affirment que ces employés gagnent au total \$401.900.000 dont il est permis de croire qu'un fort pourcentage est dépensé dans la région de Trois-Rivières. Leur départ aurait donc des effets nocifs sur le commerce de la région, comparable à ceux qu'entraînerait la fermeture d'une entreprise moyenne.

En raison de ces facteurs, les syndicats de la CSN demandent aux municipalités et organismes socio-économiques concernés de faire pression pour empêcher le transfert et toutes autres "hémorragies" dans les bureaux de l'Hydro-Québec à Trois-Rivières, et recommandent la création d'un comité permanent chargé de mener de telles pressions.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

REPRESENTANT DES VENTES

Représentant bilingue demandé pour service de contrats de décoration intérieure et de mobilier sur commande et de série. Bon salaire.

Ecrire à : Case 1341, Le Devoir

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

DEMANDE

Des surveillants (es) pour l'année académique 1965-66.

Des secrétaires d'école pour la même période.

Les demandes doivent être adressées à :

Monsieur Robert Dwyer,

Service du personnel,

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY, 1330 ouest, boulevard Curé-Poirier, Cité Jacques-Cartier.

SURVEILLANTS (STAGIAIRES)

FIRESTONE TIRE & RUBBER CO. OF CANADA LTD.

L'ouverture de la 89e usine de cette Compagnie à Joliette, P.Q. fournit d'excellentes possibilités d'avancement à des diplômés d'une université ou d'une école technique soit en administration, chimie, mathématiques ou génie.

Expérience industrielle non requise, mais serait un avantage. La majorité de ces positions demandent une bonne connaissance des deux langues, le français et l'anglais. Bénéfices marginaux avantageux. Salaires intéressants.

Communiquer avec :

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

DIVISION DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS

10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

M. J.Y. Lafortune — 868-1581, poste 234

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

Sélection d'un directeur pour le nouveau Bureau "documentation et renseignements"

A - Nature de la tâche

Mettre sur pied un service complet de renseignements à la population de Montréal quant aux institutions d'éducation pour adultes et aux divers programmes offerts par ces institutions. A cette fin :

- Compléter la documentation déjà accumulée sur les diverses écoles (cours académiques, cours techniques, cours de culture).
- Etablir un comité de liaison avec les divers secteurs de l'enseignement aux adultes afin de procéder, en collaboration avec tous les intéressés, à une analyse en profondeur des services disponibles.
- Concevoir et diriger un système d'information par les médias du téléphone, de la poste et, au besoin, de réunions spéciales d'information pour des groupes particuliers.

B - Exigences de la tâche

- Avoir une expérience ou un intérêt réel dans l'éducation des adultes.
- Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement dans au moins l'un des secteurs de notre système d'enseignement.
- Se qualifier de façon raisonnable en regard des trois facteurs suivants (deux sur trois suffisent) :
 - Posséder une formation universitaire en orientation;
 - Posséder une longue expérience du travail en comité;
 - Posséder des qualifications professionnelles ou une expérience valable comme documentaliste.
- Posséder une culture générale au moins équivalente au B.A.

C - Echelle de salaire :

selon les qualifications.

D - Choix du titulaire

- Les candidats au poste sont priés de communiquer avec le Service de l'Education des Adultes de la C.E.C.M. et de demander une copie du questionnaire approprié pour soumettre leur offre de service.
- Après étude des dossiers, les candidats éligibles seront invités à se présenter devant un jury de sélection.
- Les candidats sont priés de retourner leur questionnaire, dûment rempli, avant le 1er septembre, au

Directeur du Service de l'Education des Adultes

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal

3737 est, rue Sherbrooke

Montréal 36.

SECRÉTAIRE

Secrétaire dactylo, parfaite connaissance du français et maîtrise de l'anglais.

Tél. : 842-5309

L'UNION CANADIENNE DES ETUDIANTS, 1117 ouest, rue Ste-Catherine, Salle 600, Montréal.

JEUNE HOMME DEMANDÉ

pour travail dans service commercial (bureau des commandes). Doit être bilingue.

Demandes d'emploi :

Bureau du personnel, IROQUOIS GLASS LIMITEE, 85, boul. Montcalm-Nord, Candiac. Tél. 659-5411

ON DEMANDE UN PROFESSEUR (femme) DE STENOGRAPHIE LA SALLE, BILINGUE

Français, anglais et matières commerciales.

Tél. 277-7229

DEMANDE DE PROFESSEURS

- Un professeur de sciences 10e et 11e année.
- Un titulaire pour 10e année.
- Un professeur de 12e année commerciale.
- Un professeur de mathématiques 10e et 11e année.
- Un professeur d'anglais, 10e et 11e année.

S'adresser à :

Monsieur Jean Hébert,

Directeur régional,

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE PASCAL-TACHÉ, 4, rue St-Jean-Baptiste, Montmagny. Tél. : 248-2891

CARRIERES

ET

PROFESSIONS

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25c la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 25c. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphonez à :

844-3361

Poste 34

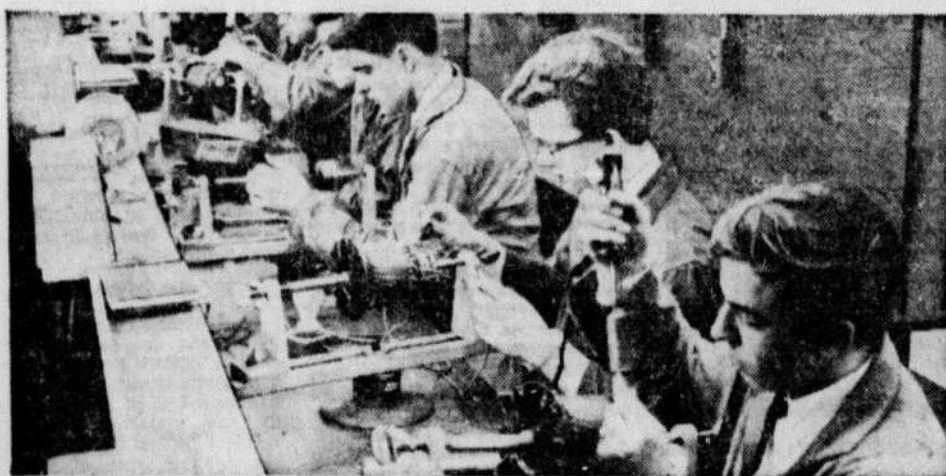
ou écrivez à :

LE DEVOIR

434 est, Notre-Dame, Montréal.

DU NOUVEAU

pour les finissants du cours secondaire



GARÇONS ET FILLES, un cours intensif de métiers d'une durée d'un an vous est offert

40 spécialités dans les domaines suivants:

construction, vêtement, services de l'électricité, industrie du téléphone, entretien des machines et des moteurs, coiffure, dessin industriel et cartographie, secrétariat.

INSCRIPTION du 9 au 20 août à l'école de métiers ou à l'institut de technologie le plus rapproché de votre domicile.

EXAMENS D'ADMISSION lundi, le 23 août

ÉTUDES REQUISES avoir réussi la 11e générale ou l'équivalent

avoir réussi la 10e année et avoir démontré, lors de l'examen d'admission, les aptitudes pour s'inscrire à ce cours.

PROSPECTUS ET LISTE DES SPÉCIALITÉS SUR DEMANDE

Adressez-vous à l'une des écoles suivantes:

A Montréal:

Institut de technologie de Montréal, 200 ouest, rue Sherbrooke

Institut des Arts appliqués, 1430, rue Saint-Denis

Institut des Arts graphiques, 8955, rue Saint-Hubert

Institut aérotechnique, Aéroport International de Montréal, Dorval

École des métiers commerciaux, 1265, rue Saint-Denis

École des métiers de l'automobile, 3744, rue Saint-Denis

Ecoles de métiers de Montréal,

7845 est, rue Sherbrooke

3320, rue Hochelaga

4976 ouest, rue Notre-Dame

École de métiers de Lachine,

48, 18e avenue

Dans la région de Montréal:

Institut de technologie de Hull

Institut de technologie de Vaudreuil

École de métiers de Granby

École de métiers de Joliette

École de métiers de Saint-Jean

École de métiers de Sorel

Institut des textiles de Saint-Hyacinthe

École de métiers de Valleyfield

COURS GRATUIT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le directeur adjoint du personnel à la CECM:

"J'ai refusé un emploi au professeur Roland Haumont pour d'autres raisons"

par Jean-V. DUFRESNE

Le directeur adjoint du personnel enseignant de la commission des écoles catholiques de Montréal, M. Roger Dupont, a reconnu hier dans une entrevue avec LE DEVOIR, qu'il existe "d'autres raisons" que celles qu'il a fait valoir à M. Roland Haumont pour repousser la candidature éventuelle du professeur, innocenté le 3 janvier 1964 par Me Claude Wagner, alors juge, d'une accusation de meurtre dans l'explosion de sa maison. M. Haumont est depuis à la recherche d'un emploi quotidien.

"Les raisons qui font que j'ai refusé ne sont peut-être pas seulement celles qu'il croit. Il y a d'autres raisons, et je ne suis pas obligé de les lui donner. S'il veut les connaître, qu'il vienne à mon bureau", a déclaré hier après-midi le fonctionnaire de la CECM.

M. Dupont a reconnu également que M. Haumont a rapporté fidèlement, — "c'est assez juste dans l'ensemble a-t-il dit, — les propos d'un entretien téléphonique qu'il eut récemment avec M. Haumont. Ce dernier déclarait en effet lundi à l'émission "Aujourd'hui" que la commission scolaire lui refusait tout poste de crainte de répercussions de la part d'élèves, de l'aveu même de M. Dupont.

Par suite d'une grossière publicité dans les journaux on estime que peu de gens n'ont pas eu vent de ce qu'il est venu d'appeler "l'affaire Haumont", l'explosion de sa maison et la mort de sa femme et de sa fille, en octobre 1963, dont la cour cependant devait l'innocenter à l'enquête préliminaire. M. Haumont n'eut même pas à subir son procès.

M. Haumont affirme qu'il a sollicité à quatre reprises au moins de M. Dupont la permission de solliciter un poste de conseiller technique en sciences, jadis occupé par un M. Arthur Fournier, et vacant dit-il depuis la mise à la retraite de ce dernier; mais que chaque fois M. Dupont lui a répondu: "Ce n'est pas la peine, nous vous refuserons tout poste, quel qu'il soit".

Dans une entrevue avec LE DEVOIR hier après-midi, peu avant la fermeture des bureaux de la commission, M. Dupont a reconnu cependant qu'il n'a pas fait enquête sur l'éventuel candidat que la publicité autour de son arrestation et l'enquête préliminaire ont empêché de se trouver un seul emploi quotidien permanent depuis quinze mois.

"Je me fie à ce que les journaux ont rapporté du procès, et ce qu'ils en ont divulgué. Si c'est faux, c'est à M. Haumont de poursuivre les journaux", a dit M. Dupont. Durant l'enquête, la couronne parvint à établir par le truchement d'un témoin anonyme que M. Haumont avait eu une liaison aux Etats-Unis.

"Vous me direz que cela regarde sa vie privée. Mais lorsque le public a lu comme moi les différents articles de journaux je ne peux engager un professeur (M. Haumont sollicitait un poste d'inspecteur) qui a des difficultés inhérentes à l'enseignement", a expliqué M. Dupont.

"Lorsque la mauvaise réputation d'un professeur à la Commission scolaire de Montréal atteint la notoriété publique, nous lui suggérons de s'amender, ou alors nous exigeons sa démission", a-t-il ajouté.

Si M. Dupont, comme l'affirme M. Haumont, lui a répété à quatre reprises qu'il lui était inutile de se présenter à un concours, le directeur adjoint du personnel enseignant a toutefois admis que si le professeur désire postuler un emploi à la commission, il n'a qu'à suivre la procédure et se faire admettre au concours.

M. Haumont explique qu'il ne l'a pas fait, puisque selon M. Dupont, qu'il réussisse ou non l'examen, c'était peine perdue. Hier pourtant M. Dupont a expliqué au cours de l'entrevue que les concours tombent sous l'autorité d'un jury d'examen. A savoir si la réputation qu'on a faite à M. Haumont constituerait un handicap à l'examen, M. Dupont a répondu: "Je ne saurais vous répondre. Cela dépend de ce que déciderait le comité, ce sont les membres qui décident".

"Alors comment se fait-il que M. Dupont a pris sur lui, avant même que je pose ma candidature, qu'il était inutile de le faire, qu'on me refuserait tout poste, si c'est le jury qui décide?" se demandait hier le professeur Haumont.

Offawa suspend le permis de World Wide Airways

OTTAWA — La société aérienne World Wide Airways de Montréal, l'une des cinq compagnies canadiennes de voyages nolisés, s'est vue suspendre son permis d'exploitation hier par la commission canadienne des transports aériens.

Son président M. Donald M. Moccivar aura jusqu'au 1er octobre pour contester la décision.

Un porte-parole de la commission a déclaré que la décision fait suite à l'incapacité de la compagnie de résoudre des difficultés financières et matérielles, notamment l'entretien des appareils.

Les vols déjà nolisés par la compagnie, plus d'une cinquantaine, seront assurés par un concurrent, à la requête de la commission, Nordair Ltd, de sorte qu'aucun touriste ne sera laissé en panne à Montréal ou en Europe.

C'est la première suspension d'un permis de nolisement dans l'histoire aérienne au Canada. Le porte-parole de la

commission a fait état de nombreuses plaintes de voyageurs et du mauvais service à bord des deux Superconstellations de la compagnie, des avions à moteurs conventionnels.

La semaine dernière, cent touristes écossais ont attendu en vain sur la piste de Malton Airport, à Toronto, que leur avion nolisé vienne les chercher, après une visite de trois semaines au Canada.

A moins que la compagnie ne réussisse à contester la suspension de son permis, celui-ci sera annulé peu après le 1er octobre.

Le péage sera aboli au pont de Terrebonne

Le péage sur l'ancien pont de Terrebonne sera aboli à compter du 1er septembre. La décision vient d'être prise par le conseil municipal de cette ville sur recommandation du ministre des Travaux publics qui désirait la fin du péage avant d'en assurer complètement la juridiction.

Bien qu'il n'y ait encore aucune confirmation officielle une entente de principe est intervenue il y a quelques mois entre la ville de Terrebonne et le gouvernement provincial qui recevrait gratuitement le pont moyennant son entretien.

La prise de possession officielle par Québec devrait se faire dans les premiers jours de septembre. Il faudra alors lui apporter des réparations et des améliorations. Un rapport des ingénieurs de Terrebonne indique que le coût de ces travaux pourrait s'élever à quelque \$17.000.

Léo Lequin devient directeur du service de la police de Laval

Le conseil de la nouvelle ville de Laval a procédé à plusieurs nominations lors de sa première séance.

En plus du choix du maire, M. Jean-Noël Lavoie, le conseil a nommé gérant de la municipalité M. Marc Perron, du ministère des affaires municipales. Le capitaine Léo Lequin, qui était jusqu'ici en charge de l'escouade de la sécurité sociale à Montréal, a été nommé directeur du service de la police.

De plus, M. Jean Galarneau, ex-secrétaire trésorier de Laval-Ouest, a été nommé greffier. M. Bernard Langevin, ex-greffier de Pont-Viau, a été nommé trésorier tandis que M. Gaston Chapelleau, ex-greffier de Chomedey, cumulera les fonctions de directeur des services et d'assistant-greffier de Laval.

D'autre part, le conseiller Charles-E. Thérien a été désigné comme président suppléant du comité exécutif de la nouvelle ville.

La nomination de M. Perron comme gérant — pour une période d'au moins six mois — a d'abord fait l'objet d'un vote et elle a failli être refusée parce que la majorité nécessaire n'avait pas été réunie. Les opposants dirigés par le

conseiller Jacques Thériault se sont cependant ravisés après avoir rencontré le candidat et une deuxième résolution a été adoptée à l'unanimité. M. Perron est administrateur des villes Jacques-Cartier et de Laflèche sur la rive sud. Ces villes ont été mises en tutelle par le gouvernement provincial.

Quant à la nomination du capitaine Lequin elle a reçu un appui unanime. M. Lequin était au service de la Sûreté municipale de Montréal depuis 1941. Il a été secrétaire de Me Jacques-Plante au moment où ce dernier fut conseiller juridique de l'escouade de la moralité.

Le rapport sur la distribution du gaz sera remis le 1er septembre

Le président de la commission royale d'enquête sur la distribution du gaz naturel, le juge Jacques Vadboncoeur, a annoncé que le rapport sur lequel il travaille fébrilement sera déposé mercredi, le 1er septembre prochain. Le premier ministre a d'ailleurs été informé de la date de la remise.

Créée le 6 juillet 1962, la commission devait remettre son rapport au gouvernement le 20 août 1963; puis il y eut remise au 1er décembre 1963, au 1er mai 1964; enfin, le 3 mars 1965, on annonça que tout devait être terminé pour le mois de mai, alors que les membres de la commission ont demandé un autre six mois pour compléter leur travail, mais le gouvernement ne leur en accorda que trois, soit jusqu'au 1er août. Le nouveau retard ne sera donc que d'un mois.

Il y a quelque temps, le juge Vadboncoeur a déclaré que le rapport s'attaquerait au manque de collaboration dont ont fait preuve de nombreuses municipalités vis-à-vis de la commission.

Le rapport devrait revêtir une importance particulière, dans l'optique de la tragédie de Ville Lasalle, il y a à quelques mois.

On pourra conduire sans permis... et sans contravention!

Les nombreux automobilistes du Québec qui n'ont pas encore reçu leur permis de conduire pour les deux prochaines années du bureau des véhicules-automobiles, se verront remettre un billet d'infraction s'ils sont pris à conduire sur la route, mais ce billet restera vraisemblablement sans procédure pour le moment.

C'est l'essentiel d'un ordre émis aux agents de la police provinciale, en attendant que la situation redevienne normale.

Contrairement à l'habitude, le policier ne devra pas empêcher un conducteur sans permis pour l'année courante de continuer sa route. Mais il devra indiquer au verso du billet de contravention la date de l'envoi de la demande d'un permis par l'automobiliste pris en défaut.

L'ordre émane du bureau du directeur de la police provinciale M. Josaphat Brunet.

L'eau du port maintient son niveau

Le niveau des eaux a connu peu de changement la semaine dernière dans le port de Montréal et dans les Grands Lacs.

Le relevé hebdomadaire montre que seulement le port de Montréal et le lac Huron ont enregistré des moyennes quelque peu au-dessous de la normale. Dans le cas du port de Montréal, la moyenne pour la semaine se terminant le 11 août est de 17,5 pieds au-dessus du niveau de la mer, soit six pouces au-dessous de la normale, et dans le cas du lac Huron elle est de 576,7 pieds, soit un dixième de pied au-dessous de la moyenne. La plupart des autres lacs ont connu de légères hausses.

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les GOUTTIÈRES GALVANISÉES ALUMINIUM OUVRE

Estimation gratuite

MONTRÉAL — 322-4160

QUEBEC — 872-9244

PRIMEAL METAL INC.

Fins cristaux et une grande variété d'appareils électriques de plafonniers et de lampes qui unissent la tendance traditionnelle de grand luxe aux concepts modernes de décoration

Philippe Beaubien & Cie Ltée

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES EN GROS

5632 AVE DU PARC, MONTREAL 8 — Tél.: 272-5731

AUTOBUS A LOUER POUR VOYAGES EN GROUPE

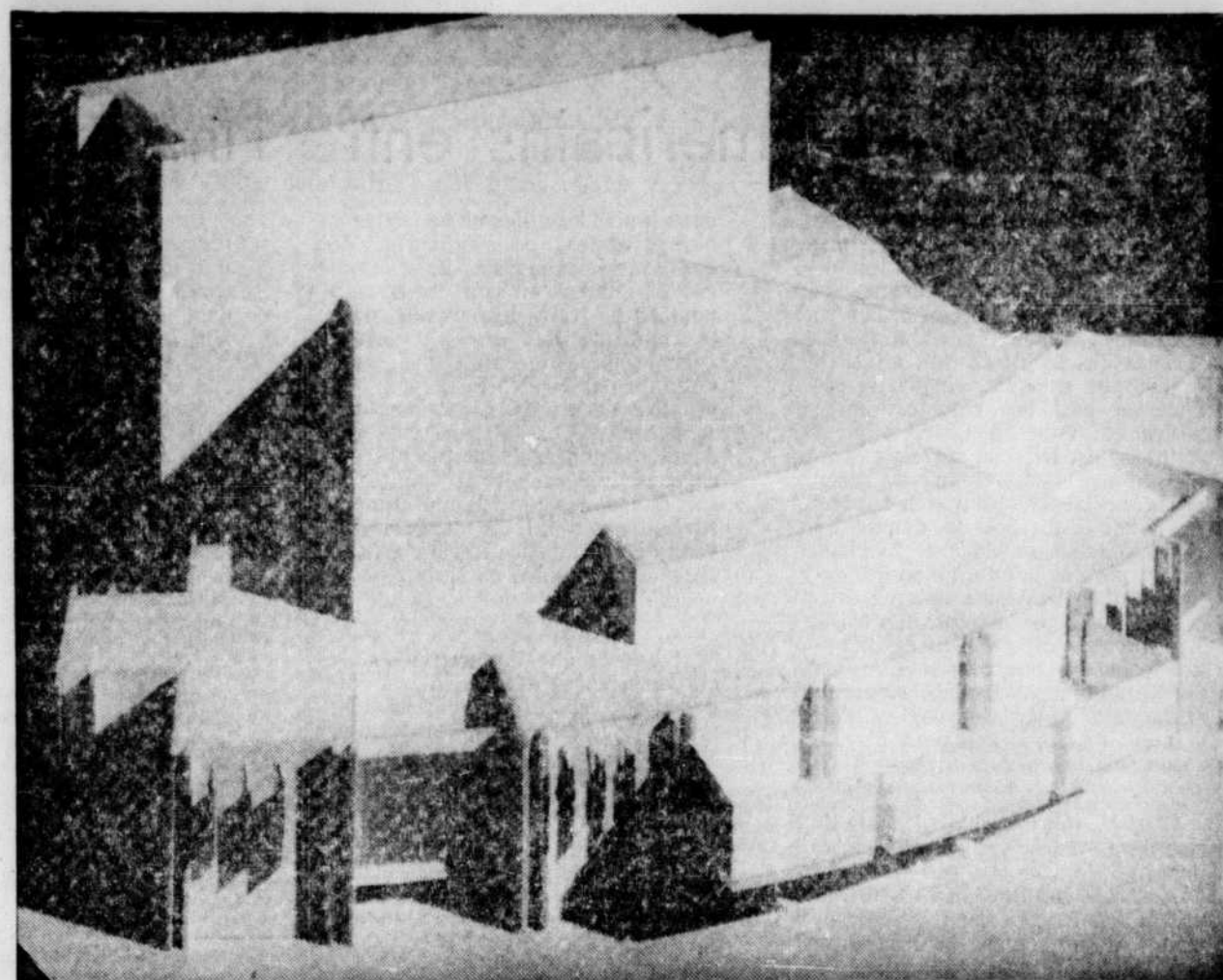
De 33 à 53 passagers — S'adresser à :

AUTOBUS INTER-CITE

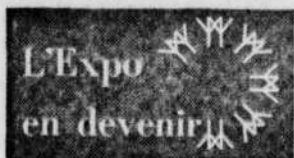
1850, rue Ste-Hélène, Cité Jacques-Cartier - 674-6274

1600, rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Qué. - 774-5316

Permis de l'Interstate Commerce Commission pour voyages aux États-Unis



A l'Expo, un théâtre temporaire qui pourrait devenir permanent



Un théâtre temporaire de 2.000 places sur la jetée Mackay: voilà qui est bien. D'autant plus qu'il pourrait, à peu de frais, être transformé en théâtre permanent.

Deux choses, pourtant, ont semblé étonner les journalistes convoqués hier à une conférence de presse par le responsable des spectacles de l'Expo: le prix et l'emplacement. Leur étonnement s'est manifesté par quelques questions précises, parfois gênantes, auxquelles on leur a répondu en leur faisant face à Cercle montréalais des journalistes. Il a fallu près de 10 minutes à M. Pratt — sorte de colonel Churchill du spectacle — pour présenter les collaborateurs qui l'accompagnaient. Le prix de ce théâtre temporaire, capable de devenir permanent, rappelle-t-on (une sorte de "définitivement provisoire", si l'on veut), s'élève à \$2.500.000. Ce n'est assurément pas cher pour une vaste salle de spectacles. Encore que pour du provisoire?

Et si l'on considère qu'en y ajoutant \$500.000 de frais d'adaptation, on puisse en faire un théâtre permanent, pour quoi ne pas l'avoir bâti plus près du centre culturel de Montréal? En réponse à cette question, les journalistes ont eu droit à une profession de foi de M. Pratt et de ses collaborateurs sur l'avenir du quartier Mackay après l'Expo. Quelqu'un ajouta même, citant Paris (cette ville de 2.000 ans "farcie" de théâtres) que la tendance était à la décentralisation de la vie artistique. Soit.

En dépit de cette "conversation", parfois tendue, que M. Pratt semblait si peu apprécier qu'il mit fin, abruptement, à la conférence de presse, les chroniqueurs de l'Expo et leurs confrères chargés des manifestations artistiques ont quand même appris hier que Montréal connaît, en 1967, une saison hors-série. Les spécialistes sont tout de même restés sur leur faim car il a été impossible de savoir la moindre chose quant au programme de cette saison.

Cette discrétion s'explique, nous a-t-on dit, par la nécessité de ne rien compromettre des négociations en cours avec l'une ou l'autre troupe de réputation mondiale, avec les orchestres symphoniques, les corps de ballet, déjà approchés.

En matière de spectacles donc (comme pour beaucoup de choses), il faut faire confiance aux dirigeants de la compagnie de l'Expo. Dans les quatre salles de premier ordre qu'offrira alors Montréal (Grande salle, place des Arts; deux petites salles, au même endroit, et l'Expo-Théâtre) l'Expo sera en fait le seul producteur durant six mois.

M. Gilles Lefebvre, spécialement chargé des manifestations culturelles, a tenu à rassurer l'opinion en précisant d'abord qu'un comité consultatif avait été formé de MM. Peter M. Dwyer, Jean Lallemant, Jean Vallierand, Jean Gascon et John Hirsch. Il ajouta que le service qu'il dirige travaillera en collaboration étroite avec ceux qui font, en d'autres temps, la vie artistique de Montréal.

On est porté à le croire volontiers. D'autant qu'au cours de la conférence de presse d'hier, M. Lefebvre est apparu, parmi les responsables des spectacles, l'un des rares, sinon le seul, à se soucier de ce que l'Expo peut apporter à Montréal et au Canada au-delà des six mois de sa courte existence.

Y. M.

La maquette de l'Expo-Théâtre, édifiée par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 sur l'emplacement de l'Expo, a été dévoilée hier à Montréal.

Le théâtre de 2.000 sièges, conçu par le groupe d'architectes Parkin Associates de Toronto et Montréal, sera construit au coût de \$2.520.000. Il s'agit d'un immeuble "provisoire" mais qui pourrait devenir permanent à peu de frais.

"La construction de l'Expo-Théâtre répond à un besoin pressant", a déclaré M. John Pratt, directeur-délégué aux spectacles de l'Expo, au cours de la conférence de presse. "Le Festival des Arts de 1967 se déroulera principalement à la Place des Arts, dans la Grande Salle de 3.000 places, dans un théâtre de 1.300 places et dans une autre salle de 800 places. Nous avons absolument besoin d'une salle de 2.000 sièges pour accueillir un grand nombre d'autres spectacles: deux festivals internationaux de films, les concerts d'artistes populaires de réputation internationale sans compter plusieurs événements spéciaux qui ne pourraient être présentés en 1967 si ce théâtre n'était pas construit."

L'Expo-Théâtre, s'élèvera sur la Jetée Mackay en bordure du fleuve Saint-Laurent, lui donnant ainsi pendant la saison estivale le caractère d'un théâtre de verdure. Il sera situé à l'extérieur de la porte principale afin de ne pas obliger les visiteurs à payer en plus de leur billet le prix d'admission sur les terrains de l'Expo-Théâtre. Un terrain de stationnement sera mis à la disposition des invités d'honneur, des artistes et du personnel du théâtre.

Malgré l'emploi de matériaux peu coûteux, les architectes ont réussi à imaginer un théâtre d'une facture à la fois très originale et extrêmement fonctionnelle.

La structure est en blocs de béton peints en blanc. Les murs intérieurs seront recouverts de panneaux de bois et entièrement insonorisés.

On prévoit enjoliver de sculptures aussi bien le jardin extérieur entourant l'Expo-théâtre que le hall d'entrée. Une seule entrée donne accès à la salle. Mais de nombreuses portes de sortie pratiquées sur les côtés permettront d'évacuer la salle en moins d'une demi-heure. Ainsi un spectacle prévu pour 7 h. 30 p.m. pourra se terminer vers 10 heures et un autre spectacle pourra commencer à 10 h. 30 précises.

La salle comprendra un orchestre de 1.350 places et un balcon de 650 places, deux bars à chaque étage et un puits d'orchestre pouvant contenir 40 musiciens. Deux allées latérales donnent accès aux sièges. Une salle de presse aménagée au balcon pourra accommoder une vingtaine de journalistes.

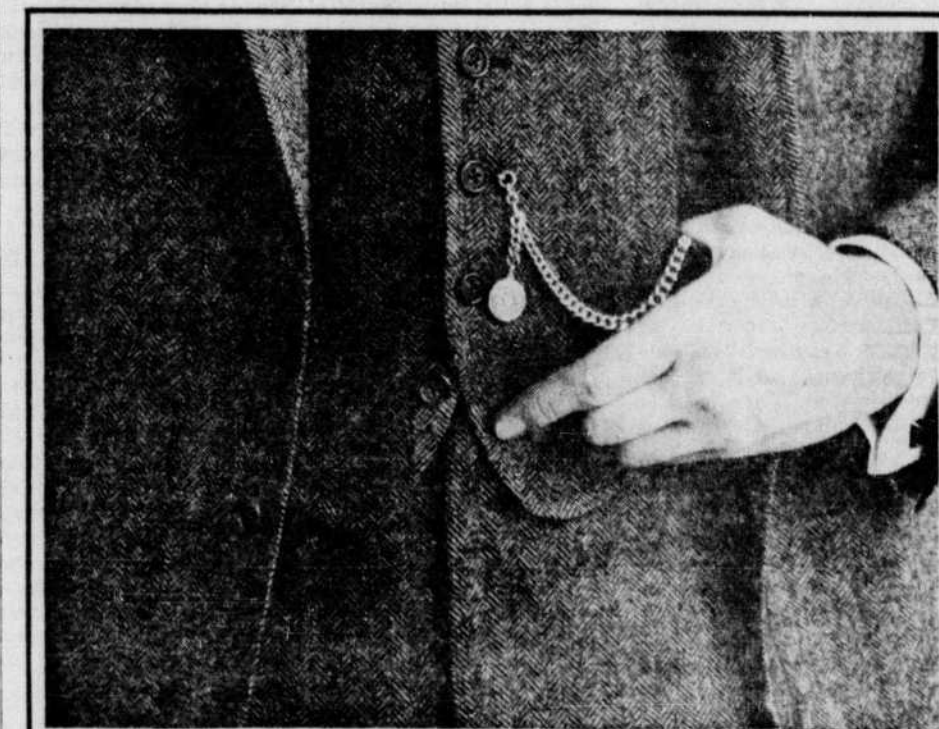
L'Expo-théâtre sera muni d'appareils techniques les plus récents: dispositifs de climatisation, d'acoustique, d'éclairage et de scène.

Le dispositif de scène permettra d'y présenter n'importe quel genre de spectacles. Le plateau mesure 120 pieds de longueur par 40 pieds de profondeur par 72 pieds de hauteur, et la scène 50 pieds de longueur par 28 pieds de hauteur.

L'arrière-scène offrira toutes les commodités nécessaires: on y prévoit six loges pour les artistes, deux pour les groupes, une salle pour les musiciens, une salle de répétition, un salon vert pour les réceptions, une salle d'entreposage pour les costumes, une pour les décors et un atelier de réparation.

L'équipement technique de la salle de projection permettra de présenter des films de 16, 35 et 70 millimètres.

Le colonel Edward Churchill, directeur délégué à l'aménagement, a déclaré au cours de la même conférence de presse que la construction de l'Expo-théâtre commencera au mois d'octobre 1966 pour être terminée en décembre 1966, quatre mois avant l'ouverture de l'Exposition. Cette période de temps permettra de vérifier l'équipement technique et de former le personnel nécessaire.



Des Canadiens en vue soutiennent que la compagnie Bell devrait appartenir à des Canadiens.

Les actionnaires sont d'accord: 93.6% de la compagnie Bell appartient déjà à des Canadiens.

Ceux qui voient d'un mauvais oeil la main-mise étrangère sur des compagnies canadiennes n'ont guère de souci à se faire à propos de la compagnie Bell.

Le fait est que la très grande majorité des actions de la compagnie Bell est dans les mains de Canadiens. Sur 208.000 actionnaires, plus de 203.000 résident au Canada et détiennent 93.6% des actions.

La formule que nous plaçons au bas de chacune des annonces Bell dit exactement ce qu'elle veut dire. Et puisque nous jugeons essentiel de dire au public la simple vérité sur une des compagnies de service public les plus importantes au Canada, nous continuerons d'ajouter cette formule à chaque annonce.

Excellente occasion de le faire immédiatement.



Édifiée et dirigée par des Canadiens, et appartenant à des Canadiens

Les Noirs américains entre l'impatience et le désespoir

Les événements tragiques de Los Angeles n'ont apparemment pas été d'abord une manifestation de haine raciale : ils ne furent pas systématiquement dirigés contre les Blancs et, à cet égard, sont différents des incidents qui, en 1918 et 19, par exemple, virent de véritables batailles rangées entre Noirs et Blancs à Chicago et à Saint-Louis. De cela, certains commentateurs s'empressent de tirer des conclusions optimistes : pour grave qu'il ait été, le drame de Los Angeles serait un incident isolé ; plutôt qu'une nouvelle expression du problème noir, il faudrait y voir une explosion de colère aveugle dirigée contre la police locale, les pouvoirs publics, les possédants en général, à la faveur de laquelle pillards et voyous s'en seraient donné, si l'on peut dire, à cœur joie.

C'est là, nous semble-t-il, simplifier dangereusement l'analyse d'une situation complexe et entretenir de désastreuses illusions. Certes, le pillage des établissements commerciaux, la mise à sac et l'incendie de bureaux, de postes d'essence, de voitures, l'approvisionnement empressé et à bon compte de la garde-robe et du garde-manger, n'ont rien de caractéristique d'une communauté humaine donnée, rien de spécifiquement "racial". Ce sont là des épiphénomènes qui accompagnent fréquemment des incidents comme ceux de Los Angeles, ou ceux de New York et de Rochester, l'an dernier. Ils n'en sont pas l'essentiel et n'en fournissent surtout pas l'explication ; il n'y a pas plus lieu d'en tirer argument que du fait qu'un certain nombre d'émigrants aient paru impuissants à répondre à la question classique — et, en l'occurrence, un peu naïve — : "Pourquoi avez-vous fait cela ?".

Derrière l'orgie de destruction et de pillage, derrière ce qui peut sembler une explosion sans motifs précis (et sans commune mesure en tout cas avec le banal et minime incident qui aurait déclenché les manifestations), il faut rechercher les causes d'un malaise profond qui existe à des degrés divers

dans toutes les villes où se trouvent d'importantes communautés de Noirs américains. Et ces communautés ont en commun un certain nombre de traits importants, dont le relief ne fait que s'accroître avec la prise de conscience grandissante par les Noirs de leur originalité, de leur identité, dans une société où les textes législatifs des dernières années n'ont produit encore ni intégration ni égalité de fait dans la vie quotidienne et n'ont surtout pas réduit la marge du niveau de vie et des conditions d'existence entre Blancs et Noirs.

Il appert que des centaines de citoyens blancs affolés, à Los Angeles, ont acheté des armes à feu, tandis que d'autres, stupéfaits, s'interrogent : pourquoi cette vague d'émotions de Harlem à Los Angeles, alors que depuis une dizaine d'années et, tout particulièrement, depuis deux à trois ans, la loi fait reculer la ségrégation officielle, fait faire des pas de géant à l'extension des droits civiques fondamentaux aux Noirs, alors que grandit le nombre de Blancs libéraux qui à des titres divers s'associent au combat des Noirs et souvent paient de leur personne, bref au moment où "la seconde émancipation" des Noirs est en bonne voie et où se lève pour eux un nouvel espoir ? L'Histoire, celle des années récentes surtout, devrait pourtant enseigner un certain nombre de leçons que les colonisateurs européens ont apprises tragiquement, ceci en particulier que le dominateur ou la majorité sont très souvent en retard d'une révolution, qu'on n'apaise pas par des textes de loi, même généraux dans leur dessein le ressentiment accumulé par une longue période de mépris et d'injustice, que les communautés opprimées, enfin, passent souvent à l'action directe à l'heure précisément des premières réformes, car l'espoir ainsi ouvert substitue à une longue résignation le goût violent de la libération complète et l'impatience devant le délai entre la promulgation des textes et leur traduction dans la vie quotidienne.

Un sociologue américain de l'Université du Wisconsin, qui termine une longue étude des émeutes de caractère racial aux U.S.A. pendant le dernier demi-siècle, est arrivé à des conclusions qui étonnent les tenants de la théorie facile et galvaudée selon laquelle le progrès du niveau de vie et la conquête des droits politiques éliminent progressivement les risques de violence de la part d'une communauté opprimée. M. S. Lieberman constate en effet : 1) que le revenu et le statut professionnel des Noirs sont plus proches de ceux des Blancs dans les villes où des émeutes raciales ont éclaté que dans les villes jusqu'ici paisibles, en d'autres termes qu'il semble y avoir plus de danger d'incidents graves dans les premières que dans les secondes ; 2) que les conditions de logement des Noirs ne sont pas plus mauvaises, et parfois meilleures, dans les villes qui ont connu des émeutes que dans celles qui ont été préservées de tels incidents. D'autres sociologues, interrogés par le *New York Times*, à la suite des événements de Los Angeles, ont déclaré qu'ils n'étaient pas spécialement surpris par cette affaire. Le chef du département de sociologie de l'Université de Chicago et la majorité de ses collègues en sont arrivés aux deux conclusions suivantes : a) malgré l'absence d'affrontement direct Noirs-Blancs, il s'est bien agi d'un incident fondamentalement de caractère racial ; b) les Noirs américains ont aujourd'hui des aspirations qu'ils n'osaient pas avoir hier, la conscience que ces aspirations sont légitimes et réalisables, et manifestent une impatience grandissante devant la lenteur avec laquelle se corrige l'inégalité globale des situations entre Blancs et Noirs.

A partir des commentaires de ces sociologues et de l'évolution de l'attitude des Noirs américains depuis une décennie, on peut estimer que des événements comme ceux de Los Angeles vont vraisemblablement se reproduire fréquemment aux U.S.A. dans les prochaines années. Car il y a une autre dimension : le caractère militant des jeunes or-

ganisations noires, le durcissement même de la vieille NAACP, la politisation croissante des milieux noirs et l'influence, difficilement mesurable mais certaine, de la libération de l'Afrique noire.

Il ne servirait de rien de rapeler les aspects surabondamment connus de l'inégalité des conditions d'existence entre Blancs et Noirs aux U.S.A. : taux de chômage deux fois plus élevé chez ceux-ci que chez les premiers, chances infiniment moindres d'accéder à un logement décent, taux de scolarité sensiblement plus faible chez les Noirs surtout à partir du secondaire, etc. De même, chacun sait qu'entre les textes et les faits, la distance est considérable et que, par exemple, la ségrégation et l'inégalité des chances sont d'autant plus durement ressenties dans le nord et l'est du pays qu'elles y sont hypocrites, insidieuses et échappent à l'action du législateur. Le Noir est amené à constater fréquemment qu'il devra difficilement et longuement traduire dans les faits, contre les hommes, contre le milieu et ses habitudes, ce que la loi a rendu réalisable.

Ce n'est pas au moment où toutes les issues paraissent fermées et où la tradition de résignation entretenue par l'esclavage pèse sur lui que l'opprimé est le plus enclin à la révolte ; c'est, davantage, à partir de l'instant où l'espoir lui est permis, où il a davantage de moyens intellectuels et matériels, où des comparaisons avec l'autre deviennent possibles, où la route est ouverte vers une dignité et une égalité trop longtemps refusées. Il entend alors la parcourir très vite et tout entière.

Chez les peuples où les communautés longtemps opprimées, les réformes n'assurent pas l'économie de la révolution, elles la provoquent ou la précipitent souvent. Le problème noir continue de se poser intégralement aux États-Unis, encore que sa formulation se modifie. Et le plus dur n'est vraisemblablement pas passé ; il est plutôt à venir.

Jean-Marc LEGER

Hiroshima, Nagasaki, villes martyres

Chaque année, au mois d'août, ce souvenir horrible nous condamne à quelques minutes de réflexion, sinon de silence.

Les deux premières bombes atomiques utilisées... pour la paix, ont fait couler beaucoup d'encre, soulevé des ouragans de protestations.

Les quotidiens de tous les pays ont étalé à la face des peuples le spectacle terrifiant de la destruction universelle. Que de phrases véhémentes heureusement stériles !

Notre *Devoir* de Montréal, par la voix enflammée d'un de ses principaux rédacteurs y est revenu au point de nous faire croire que ces braves hommes avaient une trousse incurable. Cette année pas un mot : le cratère s'est éteint sans doute.

J'avais alors écrit un article, afin de prouver que ces deux bombes si généralement condamnées avaient sauvé le Japon. De peur de me tromper, je ne l'avais pas adressé à mon journal.

Chaque année, je le regrette. De guerre lasse, je m'exécute maintenant.

Où, à mon humble avis, les deux bombes horrifiantes ont sauvé le Japon en 1945 (mil neuf cent quarante-cinq). Et trop rares sont ceux qui ont eu le courage de féliciter les États-Unis. Publiquement, je le fais à retardement, et je n'en suis pas fier.

Avoir eu l'audace de défier ainsi l'opinion mondiale nécessitait une bravoure inexplicable, une confiance en l'humanité au-delà de toute borne. Oui, soixante-dix mille morts ou gravement blessés le 6 et soixante-quinze mille le 9, c'était énorme, effroyable, impensable. Toutes ces catastrophes ont eu lieu et le Japon fut sauvé par la peur de la troisième bombe sur Tokyo.

Ce n'est pas dans le but de tourner un fer bien cruel dans le dos d'affreux plaies que j'ose, moi aussi, écrire ces lignes. Il y a vingt ans, les innocentes victimes de Pearl-Harbour mourraient aussi vivement applanies.

Les larmes aux yeux, sans doute, à la vue de tant de victimes, je ne puis que féliciter le haut-commandement américain d'avoir eu l'audace de sauver le Japon d'une ruine inévitable.

Les troupes allemandes étaient écrasées, l'abominable Hitler réduit en un bloc de charbon et l'orgueil irréductible du Japon envisageait une guerre de cinq ou six ans encore, suivant l'expression des dirigeants de l'état-major américain.

Avec une énergie accrue, je le redis : les deux bombes atomiques, la terreur de l'humanité, ont sauvé ce pays aux nombreuses villes de bambous et de carton.

Maintenant que les écrits fulgurants, comme des cratères en pleine activité, se sont évaporés dans l'espace, maintenant que les plus ardents polémistes ont cessé de soulever l'opinion du monde contre les États-Unis, nous pouvons parler, comme je l'ai fait en mil neuf cent quarante-six avec deux très braves Japonais, deux rédemptoristes de l'empire nippon.

Je demeure convaincu que la bombe tant redoutée sauvera l'humanité de catastrophes horribles comme celles de mil neuf cent quarante et de trente-neuf.

A. Hég. Tremblay, Citoyen au cœur sensible.

Bateaux-mouches

A tous. Les femmes ont souvent des idées lumineuses (qu'on ne passe le mot puisqu'il s'agit d'eau). Expo 67, c'est l'affaire de tous et chacun. On suggérerait à ceux qui ont lu l'article de Mlle L. Bernard paru dans "Le Devoir", édition du 22 juillet, d'emboîter le pas à sa suggestion d'avoir pour l'Expo 67 quelques-uns de ces jolis bateaux-mouches qui sillonnent la Seine à Paris, pour la plus grande joie d'un immense public.

Nous croyons que le résultat serait tout aussi populaire ici, compte tenu du site de cette Expo, et le plaisir se continuerait dans les années subséquentes ; ce qui procurerait un joli revenu à ceux qui les exploitent.

Pourquoi les citoyens de toute la province ne feraient-ils pas parvenir à l'honorable M. Jean Drapeau des pétitions avec le plus de signatures possible pour prouver que la chose est réalisable et souhaitée par beaucoup de gens ; ceux qui l'ignorent en feraient la connaissance et seraient enchantés, ceux qui ont déjà eu le plaisir d'une promenade dans une de ces petites merveilles les retrouveraient avec plaisir et, comme le suggère Mlle Bernard, l'occasion pour les passagers de s'y payer un casse-croûte, d'entendre de la musique, etc., ajouterait au charme de l'excursion. Que cette attraction d'Expo 67 devienne réalité, c'est ce que nous souhaitons. Il est encore temps d'y penser.

M. Drapeau, la parole est à vous.

Mme Téléphore Thibault, Nominique.

Conscients des plaintes qui s'élèvent si souvent des rizières orientales, le président et ses collaborateurs s'efforcent de procéder à une répartition plus équitable des investissements afin d'atténuer l'écart d'environ 25% qui distingue le revenu par tête des deux provinces. Pour le troisième plan, les Bengalis bénéficieraient d'un peu plus de 30% des investissements prévus.

De surcroît, l'autonomie économique des deux provinces est toujours plus large, ce qui donne aux Bengalis une plus grande latitude dans la gestion de leurs affaires.

Ces sages mesures n'ont pas suffi à éliminer tout le contentieux accumulé entre les deux provinces, comme l'a prouvé l'opposition lors des élections. Néanmoins des progrès se poursuivent. Peu à peu aussi, l'intelligentsia bengali gagne en nombre et en qualité : des hommes jeunes commencent à faire sortir les campagnes de leur engourdissement. Des formules intéressantes de développement apparaissent qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas suffisamment retenu l'attention hors du Pakistan. (Le Monde)

Prochain article : L'exemple de Comilla.

La Cour suprême

Un éditorial du "Star" de Montréal, lundi, constate la contradiction des attitudes prises par M. Lesage à l'égard de la Cour suprême comme tribunal de dernière instance en matière constitutionnelle, d'abord au sujet des droits miniers sous-marins et plus récemment à propos du pouvoir d'expropriation de la Commission de la capitale nationale dans la province de Québec.

Nous avons déjà commenté ici même ce qui nous semble un illogisme, mais le journaliste du "Star" interprète les choses autrement. Il estime que si le premier ministre du Québec a refusé de reconnaître l'autorité de la Cour suprême dans l'affaire des gisements sous-marins, c'était dans le feu de la discussion et ne représentait peut-être pas la pensée profonde de M. Lesage ; et cette interprétation lui semble confirmée par la décision du cabinet provincial de plaider devant la Cour suprême la question du pouvoir d'expropriation pour l'aménagement de la capitale fédérale et qui s'adressait à la ville de Hull et aux environs.

Le journaliste anglophone a raison de voir un lien entre les deux litiges puisque dans les deux cas il s'agit de trancher un conflit entre le gouvernement central et certaines provinces et d'interpréter des articles de la constitution canadienne. Il est bien difficile de reconnaître la compétence de ce tribunal dans un cas et non dans l'autre, et l'on voit que la décision de Québec d'aller plaider la cause des expropriations devant la Cour suprême est déjà considérée comme une réputation implicite de l'attitude plus énergique que M. Lesage a prise quant aux droits sous-marins.

Un changement unilatéral

"Le Star" résume le débat sur le rôle de la Cour suprême en disant que le Québec n'est pas convaincu que ce tribunal, dont les juges sont nommés par Ottawa sans référence aux provinces soit assez impartial pour rendre jugement dans des causes constitutionnelles. Ce n'est pas assez dire, car même si l'impartialité du tribunal pouvait être assurée, le mode de nomination de ses membres ouvre la porte à des abus éventuels et est incompatible avec les principes du fédéralisme ; la même situation a fortement contribué à l'augmentation des pouvoirs du gouvernement central aux États-Unis.

L'éditorial cite dit que le problème pourrait être examiné lorsque la constitution sera rapatriée et peut-être amendée, mais que pour le moment la juridiction de la cour est fixée

BLOCS NOTES

par la loi en vigueur et non par un concept de ce que pourraient être dans l'avenir les relations entre les provinces et l'autorité centrale ; que d'ici un changement éventuel, la Cour suprême est le tribunal de dernière instance dans les questions constitutionnelles comme dans toutes les autres, et que tous — individus, provinces et autorité fédérale — sont liés par ses décisions.

Or ce point de vue est extrêmement fragile et contestable. Ce serait vrai si l'AAAB établissait la Cour suprême d'Ottawa comme tribunal de dernière instance, mais il n'en est rien. Ce qui a attribué à ce tribunal le rôle qu'il assume maintenant, c'est une décision récente et unilatérale du Parlement canadien, c'est une loi de 1949 qui a supprimé les appels au Conseil privé de Londres et qui a donc modifié la situation qui existait depuis 1867.

C'est bien beau de dire que selon la loi en vigueur la Cour suprême rend les décisions finales et que les provinces comme l'autorité fédérale doivent s'y soumettre ; mais de quelle loi s'agit-il ? Celle de 1867 qui est la constitution, ou celle de 1949 adoptée par une seule des parties concernées et qui a amplifié singulièrement le rôle de la Cour nommée par Ottawa ?

La situation judiciaire créée en 1867 était conforme aux institutions de l'époque : le rôle du Conseil privé de Londres dans les affaires canadiennes devenait après le Statut de Westminster une sorte d'anachronisme, survivance d'un colonialisme dépassé. Mais au moins, les provinces pouvaient considérer ce tribunal britannique comme plus impartial dans les litiges constitutionnels canadiens qu'une cour nommée exclusivement par Ottawa.

Comme question de fait le Conseil privé a souvent protégé les droits des provinces menacés par des initiatives du gouvernement central.

L'erreur de 1949

Si le Conseil privé devait être remplacé comme tribunal de dernière instance, ce n'était pas une raison pour remettre sa juridiction en matière cons-

L'EXPERIENCE DU PAKISTAN ORIENTAL

Une économie défiant l'économiste

par Gilbert ETIENNE

L'horizon est plat entre les bras presque figés des fleuves. Les banquettes des rizières dessinent leur damier sur la terre. Les grosses boules des manguiers, les gerbes de bambous, l'éventail des bananiers, les palmes des cocotiers, annoncent sous leurs ombres la présence des villages et des hameaux.

Ce paysage typique de l'Asie du Sud-Est cache pourtant un aspect inconnu en Birmanie ou en Thaïlande : la lourde pression des hommes sur la terre. A pas menus, sur l'épaule le balancier tenant deux paniers, de longues files de paysans gagnent les villages par des chemins de terre. Routes, bêtes de trait, sont rares. Comme dans de vastes régions de la Chine, il n'y a guère de place ni pour les vaches ni pour les autres.

Cette image nous allons la retrouver dans la plus grande partie du Pakistan-Orientale, sauf au nord-est — collines et plantations de thé, — et à l'extrême sud dans les jungles épaisses du Sundarban, où la mer se mêle aux innombrables bras du Gange et du Brahmapoutre. L'écrasante majorité des paysans vit dans des conditions qui présentent relativement peu de différences, donnant au pays une homogénéité très compacte. Celle-ci est encore renforcée par l'islam, religion de 88 à 90% de la population.

Quittant la route, nous allons à pied entre les rizières jusqu'au village de Dakkin-Rampur. Dispersées sous les arbres, les palloilles abritent cent treize habitants, soit quatre-vingt-onze familles, disposant au total de 124 hectares cultivés. Les deux "grands" propriétaires possèdent chacun 4 hectares, fait caractéristique de tout le Pakistan-Orientale. Au moment du partage de l'empire des Indes, une bonne partie des grands propriétaires étant hindous, leur exode a simplifié les réformes agraires. Aujourd'hui, nous trouvons un paysannat de petits et souvent de minuscules cultivateurs.

Un partage impossible. Ces chiffres excluent toute hypothèse de partage des ter-

res. Environ la moitié des paysans doivent vivre sur moins de 1 hectare, un quart disposent d'une moyenne de 1 à 2 hectares, le dernier quart seulement possédant un minimum véritablement rentable de terre. On considère en général que le seuil permettant une exploitation satisfaisante du sol se situe un peu en dessous de 2 hectares.

Nous devrions nous trouver en face d'un niveau véritablement intolérable de misère et de pauvreté. Or la réalité déjoue les calculs des économistes. Nous n'avons pas prétendu que les Bengalis, accablés à leur petit lopin, connaissent l'abondance des paysans de la Beauce. Mais ils vivent un peu mieux qu'on ne pourrait le penser.

Mohammed Amir ud Din est la devant sa maison, qu'il partage avec sa femme, ses trois filles et son fils. Deux enfants sont morts en bas âge. Il possède 2 bigha (1,4 hectare), et comme métayer d'un propriétaire moyen il cultive 1 hectare où, assurant tous les frais d'exploitation, il a droit à la moitié de la récolte.

Il cultive principalement du riz : le gros à la mousson, entre juin et novembre (aman), et une récolte secondaire entre avril et juillet (auro). Ses rendements sont d'environ 1.200 kg de paddy, soit 800 kg de riz à l'hectare. Déjà faibles, ces chiffres sont loin d'être assurés. Que la mousson soit trop forte, et les inondations anéantissent la récolte d'aman. Que les pluies d'avril à juin soient trop faibles, ce qui est fréquent, et l'auro sera misérable.

Logiquement, Amir ud Din devrait être au dernier stade de la misère. Or il ne se plaint pas et n'a pas l'air trop mal nourri. Comment s'en tire-t-il ? Il possède une paire de bœufs et quelques poules. Quatre manguiers, deux arbres à pain et plusieurs bananiers entourent sa palloille. Il possède un bosquet de bambous, un carreau de légumes qui lui donne deux récoltes, et des noix de bétel, grâce à ses arrières. Enfin, il va pêcher dans un des nombreux étangs du village.

En plus du revenu fort variable de ses champs, Amir ud Din dispose d'un volant de manœuvre impossible à chiffrer, pour le plus grand désespoir de l'économiste. Un jour il vendra quelques légumes et des bambous. Le lendemain, s'il manque de riz, il mangera une ou deux bananes. Ces soupapes de sûreté peuvent atténuer le seuil où commencent des conditions de vie extrêmement frugales, mais permettant de subsister tant bien que mal.

Mohammed Jain ud Din, lui, n'a pas franchi ce seuil. Il vit avec sa femme, ses quatre garçons et sa fille. Un de ses enfants est mort. Il n'a pas de bétail, pas un arpent de terre, son unique poule ne donne plus d'œufs. Autour de sa hutte il n'a pratiquement rien. Il travaille comme manoeuvre agricole et reçoit une roupie (1 franc) et deux repas par jour. Fréquentement il est en chômage. Tout en lui exprime une misère accablante. Que faire ? D'embelle il se plaint de son sort, qui lui paraît sans issue ; il essaye simplement de survivre.

Le cas d'Amir ud Din est sans conteste plus répandu que celui de Jain ud Din. Le nombre des manoeuvres agricoles est estimé à environ quatre millions de personnes, soit, en gros, avec leurs familles, de quinze à vingt millions de personnes, sur une population rurale de quarante-huit millions au total. Mais tous les manoeuvres agricoles ne sont pas aussi mal lotis que Jain ud Din.

En fait, le trait dominant est bien celui d'une économie défiant l'économiste, malgré la surpopulation, malgré les fréquentes inondations, malgré les faibles rendements à l'hectare. Une partie au moins des hommes trouvent le moyen de subsister grâce à ce volant de manœuvre propre à l'Asie tropicale humide.

Les campagnes sortent de l'engourdissement

Le Pakistan-Orientale couvre un territoire de 138.240 kilomètres carrés. La densité de la population s'approche théoriquement de quatre cents habitants au kilomètre carré, mais ce chiffre est inférieur à la réalité car il ne tient pas compte des milliers de kilomètres carrés occupés par les bras du Gange et du Brahmapoutre.

Autre donnée de base : peu de pays asiatiques présentent un aussi faible taux d'urbanisation : sur cinquante et un millions d'habitants (1961), il y en a 5,2% seulement vivant dans des agglomérations supérieures à cinq mille habitants. Etant données les faibles ressources minérales et industrielles en général (sauf le jute), il est clair que, pour l'immediat, la clé des problèmes est dans les campagnes.

Jusqu'à la première guerre mondiale le Bengale (y compris la partie indienne) exportait des céréales. La pression croissante des hommes sur la terre (-21% de 1959 à 1961) a renversé cette tendance.

Après l'indépendance (1947), la province orientale du Pakistan a connu un mouvement économique limité. A part l'im-

MONTREAL, MERCREDI 18 AOÛT 1965

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919
André LAURENDEAU
Rédacteur en chef
Claude RYAN
Rédacteur en chef adjoint
Paul SAURIOU
Rédacteur de l'information
Michel ROY
Trésorier : Arthur LEBLANC

"Le Devoir" est imprimé au 44 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porte, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$25,00, 6 mois \$13,00, 3 mois \$7,00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$28,00, 6 mois \$14,00, 3 mois \$8,00. À l'étranger : 12 mois \$25,00, 6 mois \$13,00. Edition du samedi : 12 mois \$6,00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

OPINION LIBRE

Il appartient aux peuples de détruire, pendant qu'il en est temps, les automatismes de guerre

par Pierre VADEBONCOEUR

Ils tuent, ils n'arrêtaient plus de tuer. Millionnaires, ils tuent des misérables, par milliers. Ils détruisent, ils n'arrêtaient plus de détruire. Ils incendient, ils rasent des villages, ils torturent. Ils sont au bout du monde, dans l'illégalité la plus complète, à faire régner sur un peuple le délire terrifiant d'une guerre injuste et foudroyante.

On ne voit pas bien loin. On ne voit pas que la logique de cette guerre, les raisons qu'elle se donne, la puissance sur laquelle elle s'appuie, sont la logique, les raisons et la puissance qui pourraient entraîner une guerre mondiale, et que l'inspiration, les mécanismes, les fatalités de cette expédition sont exactement ceux qui joueraient, mais à une échelle mondiale, advenant que les causes qui ont précipité l'invasion américaine du Vietnam se mettaient à se multiplier, ou même si d'erreur en erreur, de témérité en témérité, ou même par accident, ce seul conflit nous conduisait au même point. La machine guerrière américaine, terriblement compliquée et précise, est prête, et tout ce qui la conditionne, hommes qui en dépendent, hommes qui la commandent, hommes qui en profitent, idées, intérêts, préjugés, "honneur", volonté brutale, cet immense complexe en vertu duquel la société américaine est arrêtée et violente, tout cela est fixé en un bloc fatal de causes qui n'en font qu'une et qui un jour ou l'autre pourront déclencher la guerre dans le monde comme aujourd'hui au Vietnam.

Ce seront les mêmes for-

ces, pareillement aveugles et prises ensemble dans une interdépendance rigide et redoutable. Ce sera la même impossibilité de reculer. Les conditions intérieures sont posées, aux États-Unis, pour aller jusqu'à la guerre nucléaire universelle. Aucune condition importante ne semble exister là-bas pour y renoncer, dans l'hypothèse où l'Amérique devrait un jour restreindre sensiblement son empire ou faire évoluer substantiellement ses préjugés.

La guerre mondiale n'a pas encore lieu et l'on en tire qu'il appartient au libre arbitre des hommes d'Etat de l'éviter. Or, ce n'est pas si sûr. Ce qui l'est davantage, c'est que la masse explosive américaine ne peut être dérangée sans sauter et qu'à partir du choc initial d'une force tant soit peu importante, le régime interne des causes de guerre aux États-Unis, si cohérent et chargé d'automatismes, entrerait en action. Les causes d'une guerre mondiale déclenchée par l'Amérique ne seraient pas surtout extérieures, contrairement à l'idée qu'on s'en fait généralement, mais internes. Elles seraient inhérentes à la machine américaine. Les causes extérieures joueraient le rôle de simple déclencheur. Il y a beaucoup moins de place qu'on ne pense dans tout cela pour la composition, le recul, la considération des intérêts de l'homme ou l'imagination d'un aménagement du monde différent de celui qui existe aujourd'hui. Le raisonnement serait bien plutôt celui-ci: attaquez l'ordre actuel et tout saute. Or, nous vivons dans un monde qui ne peut qu'attaquer l'ordre actuel: les gouvernements ne sont pas les peuples; or les peuples dérangent forcément quelque chose et même beaucoup de choses.

On constate cependant qu'on est soi-même une pièce de cette machine infernale. L'impudence des divers alliés, sauf la France, à se dégrader de la spirale menaçante de la guerre donne une idée bien suffisante du déterminisme terrible qui prévaut à Washington même et des déterminismes internationaux également. Au prix de ces effrayants automatismes, la volonté de paix n'est que le vol d'une colombe.

Chacun ne peut pas faire grand-chose, mais il tient à l'honneur et au devoir de l'homme qu'il le fasse. Il faut tenter de détraquer l'automatisme en vertu duquel les gouvernements et en particulier le nôtre, ne serait-ce que par omission, roulent sur les rails de toute guerre envisagée par Washington. J'ai bien l'impression qu'il en est ainsi, comme dans toute chose touchant les intérêts les plus profonds de l'homme, c'est le peuple lui-même qui devra dire ce que la folie des classes dirigeantes a l'habitude de faire. Puisque nous ne sommes pas gouvernés mais trahis, c'est au peuple d'intervenir. De plus en plus, à côté des gouvernements constitués, il faut que le peuple ait ses propres organes de décision politique. De plus en plus un pays se gouverne de la place. J'espère bien que les organisations populaires et en particulier les syndicats ne resteront pas muets sur l'horreur qui de nouveau menace l'humanité. On ne peut pas d'hostilité à la guerre et dénoncer avec une telle force les mécanismes des gouvernements en cette matière, que le nôtre soit forcé de devenir plus libre et que celui de Washington soit forcé par ricochet de devenir moins arrogant. Mais il faut se hâter, car la pente de la guerre est rapide.

Les événements qui surgissent vers la fin des années 50 et en 1960 amènent l'apparition de ce qu'on appelle parfois le "Noir nouveau" dans le Sud: militant, peu sujet à la crainte, décidé à se servir de sa puissance économique collective pour obtenir la liberté. Profitant de cette nouvelle attitude, M. Martin Luther King organisa, en 1957, la Conférence d'initiative chrétienne du Sud (SCLC), organisation qui réunit des affiliés plutôt que des membres comme le font la NAACP et le CORE. Vouée à la doctrine de non-violence basée sur la méthode de persuasion gandhienne, la SCLC a non seulement prévu dans son programme des démonstrations de masse comme on en a déjà vu, mais aussi la création d'instituts de formation civique où l'on prépare des responsables locaux pour s'occuper du travail d'inspiration des Noirs sur les listes électorales de leur localité ou quartier.

Le Dr King, ainsi que d'autres, démontre que l'action directe non violente pouvait donner des résultats dans le Sud. La façon d'agir de la SCLC peut sembler prudente, mais elle est efficace. Le Dr King constitue lui-même un magnifique symbole du mouvement. Il est certainement l'interprète des aspirations des Noirs le mieux écouté de l'Amérique "blanche". En 1964, le Dr King a reçu le prix Nobel de la Paix en récompense de ce qu'il a accompli pour la cause des Noirs par ces moyens pacifiques.

D. Le SNCC

Le rythme accéléré de l'action directe non violente vers la fin des années 50 amena la participation accrue des étudiants et, en 1960, ceux des collèges universitaires du Sud commencèrent leurs démonstrations de "sit-in". En avril 1961, ils créèrent le Comité étudiant de Coordination du Mouvement de non-violence (SNCC).

On dit souvent que, de toutes les organisations intégrationnistes, le SNCC est celle dont les membres sont les plus dynamiques et réagissent avec le plus de spontanéité. Le SNCC qui est, théoriquement, un comité de coordination de groupements universitaires et de groupements de jeunesse affiliés, agit habituellement par l'intermédiaire d'un petit groupe d'Atlanta (Géorgie), lequel intervient dans certaines situations selon son propre jugement et s'assure le concours des habitants des localités où il a décidé de porter son action. Les membres du groupe se rendent, de préférence, dans une ville du Sud pour aider les Noirs qui l'habitent à organiser leur propre mouvement de protestation et se retirent ensuite. Les chefs du SNCC mettent l'accent sur l'idéologie plutôt que sur l'organisation.

Le SNCC se considère com-

me l'avant-garde des masses noires et critique souvent et hautement la direction établie du mouvement noir aussi bien que les libéraux de race blanche. Les dirigeants du SNCC sont des Noirs, mais un grand nombre de jeunes de race blanche travaillent pour l'organisation.

L'action du SNCC a été jusqu'ici d'une efficacité extraordinaire. Bien que son budget soit le plus modeste des quatre organisations (ses secrétaires travaillant sur place ne reçoivent qu'une allocation de subsistance), on peut dire qu'il a donné, au cours des cinq dernières années, une grande partie de l'impulsion à l'action intégrationniste dans le Sud.

E. La Ligue nationale urbaine

Parmi les conservateurs noirs de la période située entre les deux guerres mondiales, certains étaient sincèrement convaincus qu'étant donné l'état d'esprit du moment la conciliation, l'action graduelle et la douce persuasion morale constituaient la meilleure stratégie. L'organisation la plus représentative de cette façon de voir était la Ligue nationale urbaine, fondée à peu près en même temps que la NAACP par un groupe composé de Blancs et de Noirs, dont beaucoup étaient étroitement associés à l'œuvre de Booker T. Washington.

La Ligue nationale urbaine s'intéressait surtout au travail social et aux possibilités d'emploi, mais elle a graduellement adopté une attitude plus militante et rejeté la réputation d'organisation dominée par les philanthropes blancs qu'elle avait acquise au cours des années.

Elle est, en effet, devenue, depuis 1960, un organisme de protestation qui fait œuvre efficace, d'une part, en montrant aux hommes d'affaires les avantages qu'il y aurait à modifier leur politique de l'emploi avant que des militants partisans de l'action directe ne viennent les mettre dans l'embarras en organisant des manifestations aux abords de leurs entreprises, et, d'autre part, en aidant les entreprises à trouver des Noirs qualifiés pour remplir leurs emplois vacants.

F. Les Black Muslims

Etant donné que les Américains de race noire forment maintenant une classe naissante qui réclame qu'on lui accorde la possibilité de participer pleinement à la structure sociale américaine, on peut s'attendre à ce qu'ils deviennent — comme il arrive aux classes naissantes de partout lorsqu'on leur barre le chemin — radicaux et révolutionnaires si la situation de l'emploi ne s'améliore pas pour eux, si la résistance inébranlable du Sud persiste, ou s'il survient une période de réaction qui renverse les tendances actuelles. Il se pourrait alors qu'ils rejettent

totallement les principes sur lesquels sont fondées les structures traditionnelles américaines et tout ce qu'ils signifient. Si une telle éventualité devait se produire, la tendance ne s'orienterait vraisemblablement pas vers le marxisme (qui n'a pratiquement aucun attrait pour les activistes noirs) ne les influence pas, mais plutôt vers une forme quelconque de nationalisme.

Le mouvement des Black Muslims n'est pas le seul mouvement nationaliste actuellement en existence; il y en a plusieurs autres, mais c'est le seul qui ait quelque importance du point de vue numérique. Un certain nombre de Noirs des villes, sans métier et appartenant aux classes inférieures, se sont tournés vers l'idéologie nationaliste d'évasion que proposent les Black Muslims, parce que cette secte offre un sens de dignité humaine et quelque espoir en l'avenir à ceux auxquels le mouvement intégrationniste a négligé de s'adresser.

Les Black Muslims prêchent la condamnation des "diables blancs" et la venue de la suprématie de l'homme noir, et promettent le paradis utopique d'un Etat noir. Tout ce que les mouvements nationalistes ont de commun avec les organisations intégrationnistes est leur origine, due aux frustrations et aux mécontentements du passé, et la recherche de la dignité humaine.

Il est douteux que les Black Muslims apportent une contribution quelconque au mouvement intégrationniste. On peut toutefois dire que leur présence a vraisemblablement contri-

bue à l'accroissement des efforts d'organisations plus traditionnelles, telles la NAACP et la Ligue nationale urbaine. Le Noir pauvre étant attiré par les revendications et les promesses des militants nationalistes noirs, les organisations intégrationnistes doivent donc faire davantage pour le Noir économiquement faible si elles veulent soutenir la concurrence des organisations nationalistes. Le mouvement des Black Muslims semble pourtant avoir perdu, en 1965, l'élan qu'il avait pu prendre en 1962.

III. Perspectives

Nous sommes sur le point de voir s'établir, de notre vivant, une société dans laquelle les derniers vestiges du racisme auront été détruits, et détruits par une confrontation hardie. La plupart des Noirs ont l'espoir que l'intégration se réalisera, qu'ils pourront alors exercer leurs droits constitutionnels et seront acceptés à titre d'égaux et sans discrimination par leurs concitoyens.

Au cours de ces quelques dernières années, les nouvelles pressions exercées par les masses noires, les formes complexes de rivalité et de collaboration parmi les organisations intégrationnistes, l'accroissement du pouvoir électoral et économique des Noirs et la sensibilité américaine aux critiques de l'étranger ont eu pour résultat l'intensification du mouvement intégrationniste. Les Noirs sont devenus plus militants et acceptent plus difficilement de voir leurs succès limités. Plus grands sont les succès remportés, plus vigoureuse sera l'action menée par les Noirs. Nous verrons inévitablement d'autres confrontations, d'autres conflits dans le sud des États-Unis, mais nous verrons aussi de plus en plus d'améliorations dans le domaine des droits civiques.

Bien que la technique de l'action directe demeure importante, il semble peu probable qu'elle puisse permettre à elle seule de résoudre les problèmes socio-économiques auxquels les masses noires ont à faire face. Il est donc fort probable qu'on verra naître une stratégie multiple — l'action juridique gardera son utilité; l'action directe continuera à faire ressortir les pires des maux qui affligent les Noirs; et l'on parle de plus en plus de l'importance qu'aurait l'unification de l'action politique des Noirs et de celle des Blancs qui soutiennent la cause.

Bien qu'on parle souvent en Amérique d'une "révolution intégrationniste", la protestation des Noirs est essentiellement un mouvement de réforme, plutôt qu'un mouvement révolutionnaire. Car en dépit de la rhétorique révolutionnaire du SNCC et en dépit de l'éloquence stridente et du style enflammé des nationalistes comme feu Malcolm X, le mouvement des Noirs ne vise pas à changer la structure sociale, mais plutôt à assurer que les Noirs en fassent partie. C'était là le rêve de Booker T. Washington et de W. E. B. Du Bois il y a soixante ans; et c'est le rêve des Américains de race noire d'aujourd'hui, exprimé de façon si convaincante par les intonations magnifiques de la voix de Martin Luther King. (U.S.I.S.)

(FIN)

calendrier académique
automne 1965

studio 5316 inc

"école détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées"

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511
Pierre LeBlanc, directeur général

cours du jour

date d'entrée: 27 septembre 1965 à 9h. 30 du matin

Tout candidat désireux de suivre les cours réguliers du jour, doit remplir préalablement une demande d'admission et passer avec succès l'examen d'entrée.

cours du soir

session d'automne: du 27 septembre au 28 janvier 1966

DATE DES EXAMENS D'ENTRÉE

Vendredi, 27 août 1965, à 10 heures du matin

liste des cours

offerts à Montréal et à Québec

DESSIN INDUSTRIEL

sous la direction de M. Raymond Ouimet

DESSIN PUBLICITAIRE

sous la direction de M. Gilles Robert

DECOR D'INTERIEURS

sous la direction de M. Roger Côté

LES ARTS DE LA COMMUNICATION

sous la direction de M. Jean-Louis Gagnon

Les cours de la communication conduisent aux carrières suivantes: journalisme écrit, journalisme parlé — annonceurs radio-tv, relations publiques, publicité, etc.

COURS DE CHARME ET PERSONNALITÉ
sous la direction de Madame Nicole GermainPour tous renseignements
communiquer avec l'une ou l'autre des écoles.

Ouvert du lundi au jeudi de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

studio 5316 inc

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511 • 437 rue Caron, Québec, tél.: 529-4942

studio 437 enr

lettres au DEVOIR

Démocratie et droit de grève

Nous avons subi, il y a quelque temps, la grève des détaillants d'essence, des postiers et des employés du port dans la manutention des céréales.

De nouvelles grèves, telles que celles des douaniers, des camionneurs d'essence, et d'autres encore, menacent d'éclater.

Un problème aussi complexe que celui des relations ouvrières dans une économie aussi vivante que la nôtre, ne peut évidemment qu'être effleuré dans un bref rapport comme celui-ci.

Cependant, on peut affirmer que par la suppression du scrutin secret, le vote de grève devient, par le fait même, une farce scandaleuse, fait sous pression et sous intimidation.

Dans la grève, des centaines de postiers ont eu la main forcée par le scrutin découvert. Ces techniques de persuasion "amicale" rappellent le cau-

chemar des votes à 99% de majorité des démocrates populaires.

Certes, chacun devrait avoir le droit de refuser un travail où les conditions et le salaire ne sont pas satisfaisants. Mais les négociations collectives ne doivent pas devenir un chantage collectif réservé à certains secteurs de notre société. Actuellement, les mouvements syndicaux à travers le Canada réclament une législation fédérale qui reconnaît certains PRINCIPES DE BASE, dans les relations ouvrières au Canada. Il semble que l'un des principes fondamentaux serait que nul vote ne serait reconnu à moins qu'un scrutin libre et secret soit garanti.

Tout scrutin découvert devrait être déclaré illégal, car il est contraire à tous les principes démocratiques de notre continent.

George J. Wesley

LA LIBRAIRIE FIDES

ouvre ses portes de nouveau le samedi

TOUTE LA JOURNÉE

de 9 heures a.m. à 5 heures p.m.

Invitation aux étudiants, aux éducateurs et aux bibliothécaires. Stationnement gratuit à l'arrière de l'immeuble.

FIDES

245 est, boulevard Dorchester, Montréal
861-9621

INSTITUT ALIE
18 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
2850 est, rue Sherbrooke, Montréal 24 — 527-3631
PROGRAMME ET DIPLOME OFFICIELS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

FERNAND ALIE PRÉSIDENT
JEAN ST-PIERRE VICE-PRÉSIDENT
DIRECTEUR DES ÉTUDES
REMI GOULET SECRÉTAIRE-TRESORIER
RESPONSABLE DES COURS PAR CORRESPONDANCE

COURS DU JOUR
12e PRÉPARATOIRE aux études supérieures
• COURS SCIENTIFIQUE 8e, 9e, 10e, 11e • COURS GÉNÉRAL 8e, 9e, 10e, 11e
• COURS COMMERCIAL 10e, 11e, 12e

SOIR et PAR CORRESPONDANCE
8e à 12e SCIENTIFIQUE — GÉNÉRALE — COMMERCIALE
Ces cours se prennent par crédits en 1 an ou en plusieurs années
AUTRES COURS
★ ANGLAIS: débutants — intermédiaires — avancés
★ FORMATION de CHEF
★ GESTION des AFFAIRES
★ COURS PRIMAIRE pour ADULTES (4e - 7e)

AVANTAGES DE NOTRE ÉCOLE
★ Allocation de \$200 des commissions scolaires. (Jour)
★ Allocation de \$10 par mois aux étudiants de 16 et 17 ans.
★ Cours d'éducation physique au Centre Immaculée-Conception.
★ RAJUSTEMENT SCOLAIRE gratuit le soir — le samedi
★ SERVICE COMPLET d'orientation scolaire
★ LABORATOIRE MODERNE — VASTE AMPHITHÉÂTRE-BIBLIOTHÈQUE
★ ACTIVITÉS CULTURELLES et SPORTIVES
Demandez notre prospectus — Venez consulter la direction
Inscrivez-vous sans tarder
TEL.: 527-3631
Sans obligation de votre part, demandez nos prospectus
☐ jour ☐ soir ☐ correspondance ☐ langues
NOM
ADRESSE
VILLE Tél.:

3

L'univers féminin

En attendant le Rapport Nadeau

Petit lexique à l'usage des femmes du Québec sur leurs droits et devoirs dans la société

par Linda CRAWFORD
de la Presse Canadienne

La deuxième tranche du Rapport Nadeau doit paraître incessamment; on y parlera des différents régimes matrimoniaux désormais en usage au Québec. En attendant cette parution, nous croyons qu'il serait peut-être bon, pour l'ensemble des femmes, de récapituler les nouveaux droits qu'elles ont acquis depuis le Bill 16. Pour le faire, nous remontons aux origines du mal, c'est-à-dire au Code Napoléon qui, comme tout le monde le sait, est basé sur la croyance que la nature a fait de la femme l'esclave de l'homme. En parlant de l'article sur la soumission de la femme envers l'homme, Napoléon aurait même dit:

"Ce n'impressionnera peut-être pas toutes les femmes mais pourrait en impressionner un certain nombre."

Bien que Napoléon soit mort depuis près de 150 ans, son influence persiste encore. Ainsi en est-il du code napoléonien imposant aux femmes mariées un statut inférieur à celui de l'homme et dont les Québécoises ne font que commencer à se débarrasser.

Au moment où son fameux code civil de 1804 était ébauché, Napoléon a réclamé qu'on y inclue une clause exigeant la soumission de la femme à son mari. Certains avoués avaient alors mis en doute le côté pratique d'un pareil article consacrant l'infériorité féminine en disant: "Veuillez le rédiger; cela n'impressionnera peut-être pas toutes les femmes, mais pourrait en impressionner un certain nombre".

Ainsi fut-il fait et lorsque les législateurs du Québec ont élaboré le code civil de 1866, inspiré dans une large mesure du code français, cet article consacrant l'infériorité féminine a été inclus. Il est étonnant de constater qu'il est demeuré inchangé dans le code civil du Québec jusqu'au 1er juillet 1964.

Il faut dire à la décharge de Napoléon que celui-ci n'est pas le seul responsable de l'opinion voulant, comme il le disait lui-même, que: "lorsque les femmes abandonnaient la garde de leurs familles, elles tombent sous la tutelle du mari". En dépit de son attitude arbitraire, il ne faisait que résumer la croyance populaire

française voulant que, pour assurer la stabilité de la famille et de la société, l'autorité devait être entièrement dévolue au père en sa qualité de chef de famille — une mentalité héritée des anciens Romains et modifiée dans une certaine mesure par la tradition chrétienne.

Mariage à la "code"

"La nature a fait des femmes nos esclaves", a affirmé Napoléon. Ainsi, cette attitude vis-à-vis du sexe faible s'est traduite dans le Code civil de la province de Québec tout comme dans celui de Napoléon. Les deux codes confèrent aux femmes mariées le statut de citoyennes de seconde classe, les cataloguant comme incapables, au même titre que les mineurs et les personnes souffrant de démence. Elles étaient dépourvues de droits légaux et autres. Elles ne pouvaient pas fonder une entreprise, se faire opérer, faire hospitaliser un enfant, transiger une action immobilière sans l'autorisation personnelle du mari. Le régime matrimonial de communauté de biens prévu dans les deux codes a largement contribué à soumettre la femme à la volonté de son seigneur et maître qu'était le mari. En vertu de ce régime matrimonial, toutes les valeurs mobilières — titres et obligations — des deux partenaires au moment de contracter mariage ne faisaient plus qu'un tout inséparable. Ce régime affectait également les valeurs

immobilières acquises après le mariage, soit par héritage ou autrement, et celles-ci étaient administrées uniquement par le mari qui pouvait en disposer à son bon vouloir, que l'épouse soit d'accord ou non.

Bien que légalement, l'épouse possédait la moitié des biens de la communauté, elle ne recevait sa part que le jour où elle devenait veuve ou après l'obtention d'une séparation de corps. Le divorce n'est pas autorisé par le Code civil du Québec.

Ce système de communauté de biens est particulier au Québec. Dans les autres provinces canadiennes, c'est le droit civil qui prévaut et la séparation des biens appartenant à l'épouse de ceux de son conjoint est automatique. Les futurs époux québécois qui préfèrent administrer séparément leurs biens pouvaient obtenir un contrat de mariage prévoyant une séparation des biens avant le mariage mais cette pratique n'est devenue courante que ces dernières années.

Grâce à ce régime matrimonial de séparation de biens, l'épouse obtenait dans une certaine mesure le pouvoir d'administrer elle-même ses biens, mais elle demeurait liée par l'absence générale de droits dans les autres clauses du code concernant les femmes mariées.

SIGNATURE DU MARI

Une femme mariée demeurant au Québec mais dont le

lieu de domicile du mari au moment de contracter mariage était en dehors du Québec, soit la G.B., les E.U. et les autres provinces canadiennes, où le régime matrimonial de séparation de biens était pratiqué, jouissait des mêmes droits vis-à-vis de ses biens qu'une femme disposant d'un contrat de séparation de biens. Dans les deux cas cependant, l'épouse devait obtenir la signature de son mari avant de vendre un terrain ou une maison lui appartenant.

De toute évidence, l'esprit qui a inspiré le code civil du Québec est devenu périmé avec l'émancipation de la femme, au début du siècle — si non avant — mais les femmes progressistes qui ont lutté au Québec pour obtenir une réforme du code se sont heurtées à un traditionalisme de sorte qu'elles ont dû livrer une lutte opiniâtre. Le code est demeuré pratiquement inchangé jusqu'en 1931 alors que le gouvernement l'a amendé pour accorder aux épouses le contrôle des biens acquis avec le fruit de leur "labeur personnel". Avant cet amendement, un mari pouvait très bien réclamer le salaire de sa femme si celle-ci travaillait en dehors du foyer.

C'est qu'en 1940 que la Québécoise a obtenu le droit de vote aux élections provinciales et cette victoire est due principalement à la ténacité de la Ligue des droits de la femme dont la présidente a

l'époque était Mme Thérèse Casgrain, de Montréal. Les pressions soutenues exercées par cet organisme ont éventuellement abouti à des amendements mineurs en 1951 et 1964.

COMMISSION D'ENQUÊTE

En 1961, l'avocat montréalais André Nadeau a assumé la présidence d'une commission formée en 1947 chargée de réviser le code civil mais demeurée à peu près inactive jusqu'à cette date. La première tranche du rapport Nadeau, déposée en Chambre le 9 juillet 1963, a été suivie du bill 16 qui avait pour marraine Mme Claire Kirkland-Casgrain et qui théoriquement reconnaît à la femme mariée le droit de prendre des décisions sur un même pied d'égalité qu'un citoyen à part entière. Cependant, en pratique, seulement les épouses mariées suivant le système de séparation de biens jouissent d'une entière liberté juridique en ce qui a trait à l'administration de leurs biens. Le bill 16, qui est entré en vigueur le 1er juillet 1964, est considéré comme une mesure provisoire. Le système de communauté de biens demeure encore la base du code civil en ce qui a trait à la section traitant du mariage. Mais la seconde tranche du rapport Nadeau est attendue incessamment et d'autres amendements seront apportés au code civil.

(à suivre)



Mademoiselle Nicole Lavoie, fille de Monsieur et Madame Raymond Lavoie, d'Outremont, et Monsieur Maurice Parent, fils de Monsieur Roméo Parent, d'Outremont, dont le mariage sera célébré le samedi, 18 septembre prochain, en l'église St-Viateur d'Outremont.

Des conseils pour les parents des écoliers qui iront en classe pour la première fois en septembre

OTTAWA — Aucun enfant ne devrait appréhender le jour où il ira à l'école pour la première fois, si les parents l'ont préparé convenablement à cette

Une seule survivante chez les quintuplées suédoises

OSLO, Suède. — La seule survivante des quintuplées Olsen a maintenant dépassé la phase critique. Leur mère, épouse d'un instituteur, avait donné naissance aux cinq bébés il y a 17 jours, après avoir subi un traitement hormonal. Quatre des quintuplées sont mortes peu après leur naissance. La survivante est encore dans l'incubateur, mais le Dr Perolof Schwartz, qui traitait la mère, dit que la petite a des chances de survivre.

Le Conseil national indien n'aurait rien d'Indien

L'ex-princesse indienne Kahn-Tineta Horn s'est élevée contre le Conseil national indien. Mlle Horn a souligné que cette organisation, qui a tenu son assemblée annuelle à Regina, la semaine dernière, est contrôlée par des gens qui ne sont pas Indiens, et qui ne devraient pas être autorisés à émettre leurs opinions sur les affaires indiennes.

La jeune fille de 23 ans, de la tribu Mohawk, dit que "l'organisation veut rendre service, elle devrait alors concentrer ses efforts pour remédier aux conditions injustes affectant les Canadiens de sang indien qui n'ont pas de statut d'Indien".

Dîner Gastronomique

\$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Thérèse Guérard

Marcel Tessier

Suzanne Sénécal

Aucune fraie de couvert

Res. 271-1188

ST-GREGOIRE ST-HUBERT

Au Lutin qui bouffe

SUR VOTRE AGENDA

Cercle des Fermières

La fête du jubilé d'or des Cercles des Fermières aura lieu les 21 et 22 août au pavillon Mgr Lemieux de la Cité Universitaire de Québec, sous le patronage du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy. Le programme comprend des expositions de livres, de peintures, de céramiques, de poteries et d'artisanat en plus d'un jeu scénique de Mme Gaby Farmer-Denis qui sera présenté le 21 août, à 8h. 30 à l'Académie de Québec. Un déjeuner de gala aura lieu à 1 heure le dimanche 22 août à la Cité Universitaire.

Toutes les fermières du Québec sont invitées cordialement à ces fêtes.

Défilé de modes

L'association des dames auxiliaires de l'Hôpital St-Jean-de-Dieu organise un défilé de modes qui aura lieu mercredi, le 15 septembre prochain à 8h30 du soir à l'auditorium de l'hôpital. Cette manifestation sera sous la présidence d'honneur de Mme Jude V. LaMarsh, ministre de la Santé et du Bien-être du Canada. Les profits de cette soirée seront versés à l'œuvre des malades non-visités de l'Institution. Renseignements et billets: 683-4406 et CR 6-6119.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver

la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez: le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Vos enfants désirent-ils avoir un chien dans la maison?

TORONTO — La mère qui songe à offrir un petit animal comme cadeau à son enfant devrait accorder une importance particulière dans son choix et s'assurer que l'enfant puisse apprendre à bien traiter la petite bête.

"On a tort de croire que tous les enfants sont dotés d'une bonté instinctive", déclare le Dr Roderik Davies, vice-président de l'Académie de médecine vétérinaire de Toronto. "On doit leur apprendre que l'animal est un être vivant et qu'il doit être bien traité", d'ajouter le Dr Davies. "Certains enfants peuvent se montrer cruels et, si on leur permet de l'être, la place d'un petit animal n'est pas dans de telles familles. Les petits enfants de quatre à six ans ne savent pas très bien comment s'occuper des bêtes. Il faut les aider", précise le vétérinaire.

Les parents doivent surveiller les bambins qui jouent avec un petit animal. Lorsque ce dernier avance en âge, il supporte davantage les jeux d'un petit enfant.

Le Dr Davies est d'avis que la présence d'un animal apprend aux enfants qu'ils n'ont pas à le craindre. Un gros chien s'attache parfois davantage à ses maîtres que les petits animaux, dit le vétérinaire.

Avant d'acheter un animal, celui-ci devra subir un examen par un vétérinaire et ensuite être vacciné. Puis on emporte la petite bête à la maison dans un endroit propre et non humide qui lui est destiné. Il existe des aliments préparés dans le commerce pour les chiens et les chats. Le chien se contente du même genre

de nourriture jour après jour, alors que le chat a besoin de variété dans le menu.

On ne donnera pas de bonbons ou aliments indigestes aux animaux. Le Dr Davies dit qu'on ne peut s'attendre à ce qu'un chien fasse des tours savants avant l'âge de six mois, mais, dès l'âge de quatre mois, il devrait pouvoir s'approcher à l'appel de son maître.



Offrez à vos enfants un bain de luxe à défaut d'une piscine à domicile. Ils seront ravis, se reposeront et vous en profiterez à votre tour pour vous détendre. Saviez-vous que du bicarbonate de soude ajouté à l'eau de la baignoire pour la rendre tonifiante et semblable aux eaux minérales, et un plateau de baignoire où déposer un cahier à colorier ou un album de bandes illustrées pouvaient transformer le bain ordinaire en véritable bain de luxe? Si vous ajoutez à cela un lait au chocolat ou une liqueur douce, votre enfant trouvera dans ce bain maison un plaisir aussi agréable qu'utilité. Vos enfants bénéficieront en plus de la douce activité détensive du bicarbonate: ils seront propres sans même avoir levé le petit doigt et surtout sans utiliser de savon. On peut laisser sans inconvénient un enfant de plus de trois ans, au moins une heure dans la baignoire s'il y prend goût.

Comment on devient monitrice de camps d'enfants

TORONTO — Une Indienne de Parry Island, Lenora Miller, âgée de 17 ans, a déclaré à Toronto, qu'elle n'avait pas dormi dans un lit depuis un mois. Mais la jeune fille ne se plaint pas d'avoir manqué de confort, car elle a passé ces qua-

tre semaines à apprendre comment diriger avec habileté les camps pour enfants.

Elle comptait parmi les six Indiennes des réserves de Parry Island et Cape Croker qui ont participé au programme YMCA pour les Indiennes et non Indiennes. Les 13 adolescentes ont consacré la première semaine à apprendre la formation de chef à Parry Sound, près de la Baie Georgienne, pour s'installer ensuite à sept

milliers de la réserve de Parry Island, où elles ont dirigé un camp qui reçoit les enfants le matin.

Les jeunes filles ont vécu ensemble à l'école de la réserve, se remplaçant pour dormir sur le parquet, enroulées dans leurs sacs de couchage.

Marjorie Smith, de Toronto, directrice du camp, a souligné que tout cela manquait de confort, mais le résultat en valait la peine.

DUPUIS Le nouveau Microphone "DE FACE" par ZENITH

fixé dans la partie avant des branches de vos lunettes auditives pour mieux entendre et percevoir les sons naturels, les paroles. Minuscule commutateur pour mieux entendre au téléphone. Sonorité réglable. "DE FACE" est élégant, efficace, d'une performance inégalée dans ce qui se fait comme lunettes auditives de nos jours. Essayez-le!



Examen d'audiométrie GRATIS. Sur demande nous allons à domicile — venez ou téléphonez pour un rendez-vous: 842-5151. Poste 316

DUPUIS — TROISIÈME, SAINTE-CATHERINE

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1—Consommation abusive
- 2—Gai — De valeur variable
- 3—Des champs — Coupe inversée
- 4—Sans vêtements — Connue
- 5—Jette des graines
- 6—Prend un repas — Poisson du St-Laurent — Infinitif
- 7—Déesse égyptienne — Pour le cavalier
- 8—Pour une plaie suppurante — En plein — Personnel
- 9—Petite pièce en vers
- 10—Champion — Hommes de lettres
- 11—Grand bruit
- 12—Greffé — Préposition

VERTICALEMENT

- 1—Qui prend de l'ampleur
- 2—Rend coupant — Millieu
- 3—Calme total — Possèdent
- 4—Dégagea une mauvaise odeur — Fabuliste ancien
- 5—Pronom
- 6—Fleur — Se cache
- 7—Severe — Ecorce laissée sur le bois coupé
- 8—Au fond du tonneau — Accablé par abus d'autorité
- 9—Se fête toujours le même jour — Nettoyer à nouveau
- 10—Il lance de l'eau bouillante — Arabe
- 11—Mer — A son point
- 12—Mikoyan en est un

Solution d'hier

- Horizontalement
1—EFFRANGEMENT
2—FOU — ACIDE
3—FRIRE — NA — EST
4—ISSU — ECRIN
5—CASSETTE
6—IDEE — AME — API
7—EEL — AGEES — OR
8—EXTENSIBLE
9—TER — ART — CAIN
10—ET — BLE — TIRÉE
11—SAURA — GALBEE
12—NEES

- Verticalement
1—EFFICACITÉ
2—TOUSSE — ETAU
3—RUSSELER
4—RUSE — BRU
5—NOE — ATALA
6—ETAGERE
7—LANCEMENT
8—ECARTES — TAN
9—MI — IE — SICILE
10—EDEN — BARBE
11—NES — SPOLIEES
12—TA — IRENEE

L'UNION CANADIENNE, cie d'assurances, affiche un 1er semestre des plus favorables

potins financiers

Nalco et Jubilee se fusionneraient, sous peu, selon M. Smallwood.

Une firme de courtage de la Vieille Capitale aurait changé de mains, tout en continuant d'opérer sous son ancienne raison sociale.

Nous annoncerons prochainement l'acquisition par l'une de nos institutions financières, dirigée par des jeunes à l'esprit très progressif, d'autant plus qu'ils sont allés à bonne école, d'une entreprise financière locale comptant plusieurs années d'existence.

La Ville de Montréal vient d'adopter une émission de \$2,300,000 de billets du Trésor à courts termes, à un taux effectif de 4.62 p.c. vs 4.65 p.c. la semaine précédente et 4.70 p.c. il y a une quinzaine de jours. L'argent à courte échéance aura-t-elle une tendance à baisser?

Nos expéditions de minerai de fer ont baissé de 1.4 p.c. en juin.

On projette un développement commercial de \$10,000,000, à St-Jean, N.N.

Il aurait été découvert de l'argent sur la propriété d'Ulrica Mines en C.B. où la vogue de ses actions hier sur la Bourse de Vancouver.

Timmins Aviation (Terminals) Limited vient de renouer 5 hangars pour le fret à l'aéroport international de Dorval. Cette expansion représente 180,000 pieds carrés d'entreposage et son coût fut de \$1,200,000.00. Paré and Quart Ltd., de Montréal, ont exécuté les travaux.

La publication bi-mensuelle de Continental Can Company est distribuée à plus de 7,000 personnes aux E.U. et au Canada. Elle fait ressortir les principales activités de l'entreprise.

Le Japon porterait passablement d'intérêt aux gisements de potasse de la Saskatchewan, rapporte-t-on.

Lafarge Cement of North America Ltd a déclaré, hier, un dividende de 8 cts par action ordinaire, payable le 15 septembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

La reclassification possible des tarifs aux E.U. concernant l'aluminium, expliquerait la lourdeur des titres de ce métal au Canada.

Cosmos Imperial Mills a vu son profit baisser de 46 cts l'action au cours du premier semestre vs 55 cts durant les mêmes 6 mois l'an dernier.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Emission de \$239,000, adjugée à Société de Placements Ltée

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Rivière-au-Renard, comté de Gaspé-St., ont adjugé récemment à Société de Placements Ltée, au prix de \$7.73, \$239,000 d'obligations à 5% remboursables en séries, en 10 ans. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 6.2854%. L'emprunt comporte un solde de \$79,000 à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 15 ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de \$152,000. Datées du 1er août 1965, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er août 1966 au 1er août 1975 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt autorisé par une résolution adoptée le 6 mars 1965, est contracté pour la construction d'une école de 9 classes. L'octroi de \$152,000 applicable au service de l'émission de 1966 à 1969 inclusivement. L'évaluation impossible de la corporation scolaire, pour 1964-65, s'élevait à \$690,600 y compris \$53,030 pour les compagnies. Le 30 juin 1964, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$16,500.

Western Mines émet \$7,000,000 de débentures à revenu, avec boni d'actions

Western Mines Limited a soumis à la Bourse Canadienne un état pour ses dossiers, annonçant la création et l'émission des débentures suivantes, soit des débentures à revenu, à 6% comportant le privilège d'un boni d'action, et échéant le 15 juin 1973. Ces valeurs seront émises sous formes enregistrées, ne coupures de \$1,000 et ses multiples autorisés, et elles porteront intérêt au taux de 6 p.c. par année, payables les 15 juin de chaque année à partir du 15 juin 1967, et pourvu qu'à cette époque, il y ait suffisamment de profits d'exploitation pour les rembourser. Les débentures à revenu seront rachetables avant leur échéance, en tout ou en partie, de temps à autre, sur un avis au moins de 30 jours lorsqu'elles seront rachetées autrement qu'à même les arguments provenant du fonds d'amortissement et aux conditions ci-après: à 106%, si rachetées le ou avant le 15 juin 1970; et au prix de 104 1/2% si rachetées le ou avant le 15 juin 1968; à 103%, si rachetées le ou avant le 15 juin 1969; à 101 1/2%, si rachetées le ou avant le 15 juin 1970 et au prix y figurant si rachetées après et lorsqu'elles seront rachetées à même le fonds d'amortissement, à leur prix plus l'intérêt couru à la date du rachat. Aucune débenture à revenu pourra être achetée ou rachetée par la compagnie, tant que les débentures de la série "A" de la compagnie, mentionnées ci-après, seront en circulation et à moins que tous les intérêts courus sur toutes les débentures aient été payés. Les détenteurs enregistrés le 15 juin 1966 des débentures à revenu recevront un boni de 20 actions non imposables du capital de l'entreprise, par chaque \$1,000 de débentures à revenus en mains et enregistrées en leur nom. En vertu d'un accord en date du 28 juin 1965, Nesbitt, Thomson & Compagnie Limitée et Pemberton Securities Limited, agissant en leur propre nom, ont souscrit \$7,000,000 de débentures à revenu pour \$7,000,000 comptant et, en considération de cela, elles recevront une commission au montant de \$257,500 ainsi que 10,000 actions entièrement payées, non imposables du capital-actions de l'entreprise. L'accord fiduciaire, se rapportant aux débentures à revenu, stipule que l'émission de \$4,000,000 des débentures de la série "A", portera intérêt à 5.34 p.c. par année, et il sera payable semi-annuellement les 15 juin, par 15 et 15 décembre de chaque année. La compagnie donnera en garantie les débentures de la série "A" à une banque canadienne comme valeur collatérale pour un emprunt bancaire, contracté de temps à autre jusqu'à concurrence de \$4,000,000.

Le produit provenant de la vente des débentures à revenu ainsi que l'emprunt bancaire serviront au paiement de l'intérêt sur le dit emprunt bancaire jusqu'à concurrence de \$287,000 et le solde du produit servira à la construction d'un concentrateur d'une capacité de 750 tonnes par jour, à la construction d'une route d'accès à la propriété, à l'aménagement d'une usine d'électricité et à d'autres installations à la surface sur la propriété minière de la compagnie à Myra Falls, dans le comté de l'île de Vancouver, en C.B., y compris la manipulation des concentrés et un quai en eau profonde sur la rivière Campbell.

MARCEL CLEMENT

Joseph Schlitz Brewing Co., des E.U., a menacé de fermer ses portes pour de bon, vu la vive concurrence en cours en territoire américain.

National Drug and Chemical Co. montre un profit de \$16,000, pour les 24 semaines terminées le 22 juin, contre une perte de \$238,000 l'an dernier.

Morgan, Ostiguy & Hudson Inc. publie un bulletin de 6 pages, faisant ressortir les rapports prix-bénéfices et les rendements d'un bon nombre de titres représentatifs, ainsi que leurs recettes par action, etc.

Les emprunts contre valeurs collatérales, contractés par les Bourses de Montréal et Canadienne, se totalisent le 31 juillet 1965, à \$27,012,137, comparativement à \$24,603,467 le 30 juin 1965 et au regard de \$20,564,778 le 31 juillet 1964.

East Ventures a avisé la Bourse Canadienne que le 12 juillet, la compagnie a reçu paiement pour 200,000 actions à 50 cts chacune, ce qui complète l'engagement ferme en vertu d'un accord avec L. J. Forget & Cie Ltée.

La Bourse Canadienne a été avisée par Garney Mines Ltd que le 11 août 1965 elle a reçu paiement pour 200,000 actions à 25 cts chacune, représentant l'option par versement due le 23 septembre 1965, en vertu d'un accord en date du 1er septembre 1964, conclu avec Bouchard & Compagnie Limitée.

Denrées alimentaires

MONTREAL — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, caegros 40; extra-gros 50; A-gros 40; A-moyen 44; A-petits 28; B 34; C 28.

Beurre: arrivages courants, non admissible: 92; 54%; 98; 55%.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 40; coloré 40 1/2.

Pommes: de terre: prix de gros, Québec nouvelles 90 à \$1 les 50 livres; Ontario, nouvelles \$4.25 à \$4.50 les 75 livres; \$2.75 à \$3 les 60 livres; 72 à 74 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs 14 1/2 à 16, procédé par rouleur, no 2 en sacs 14 à 15; autre catégorie pour nourrissement 13 à 13 1/2. Poudre de lait de beurre pour nourrissement 11 à 12. Poudre de lait 4 1/2 à 5 cents.



André Després

Hervé Bessette

La Compagnie Price Limitée annonce que monsieur André Després, qui occupait le poste de directeur des relations industrielles et publiques, assumera de nouvelles responsabilités à titre de directeur des relations publiques. Natif de Québec, monsieur Després, est diplômé de l'Université Laval (m. sc. soc.). Il est au service de la Compagnie Price depuis 1946. Monsieur Hervé Bessette, adjoint au directeur des relations industrielles, est nommé au poste de directeur des relations industrielles. Natif de St-Jean (Qué.) et gradué en relations industrielles de l'Université de Montréal, monsieur Bessette est entré au service de la Compagnie Price en 1964. Il est membre de la Société des Conseillers en relations industrielles du Québec.

24% de plus pour Laurentide Financial

\$338,774,192 de billets recevables, en cours à la fin de l'année

Laurentide Financial Corporation annonce que ses profits nets, au cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 30 juin 1965, atteignent \$3,790,956, ce qui représente une augmentation de 24% comparé à l'exercice financier précédent. Les profits nets de l'année fiscale 1965 consistent d'un nouveau sommet; ils se chiffrent à \$142 par action ordinaire, contre \$125 au cours de l'année fiscale 1965. Les billets recevables s'élevaient à \$338,774,192 à la fin de l'année, soit une augmentation de 12% au cours de la période. Ce pourcentage comprend des augmentations de 6% au Canada, de 17% aux Etats-Unis et de 78% dans les autres pays où la compagnie opère.

Le président de la compagnie, Peter Paul Saunders, a déclaré que les profits enregistrés ont permis au conseil d'administration d'accroître le dividende annuel de 70 à 80 cents au cours de la deuxième moitié de l'année fiscale. La compagnie Laurentide possédait, le 30 juin dernier, 240 succursales dans six pays. Vingt-six nouvelles succursales ont été ouvertes au cours de la dernière année fiscale. La compagnie est représentée en Italie par la société Flaminia Nuova. Le siège social de Laurentide se trouve à Vancouver.

Bourse de Montréal

La liste locale, modérément active

MONTREAL — La cote a progressé hier en Place locale au milieu d'une activité modérée. Le virement industriel a été de 132,000 actions et celui des mines et pétrolières de 1,069,700.

L'indice composé a gagné 0.5 à 136.1.

Aux industries, Canada Cement a gagné 1-3/4 à 55-3/4 et Du Pont un point à 45. Parmi les services publics, CPR a gagné 3-8 à 65-1/4 et Brinco 1-8 à 6-5/8. Interprovincial Pipe a cédé 3-8 à 89-1/8.

Aux banques, Impériale de Commerce a gagné un point à 64-3/4, Canadienne Nationale 1-2 à 69-1/2 et Nouvelle-Ecosse 1-2 à 73.

Parmi les papeteries, MacMillan Bloedel a gagné 3-8 à 29-3/8, Price Bros 1-4 à 39-1/4 et Dominion Tr 1-8 à 19-1/2. Consolidated a cédé 3-8 à 40-7/8.

Aux pétrolières, Imperial a gagné 3-8 à 53-3/8 et Texaco 1-4 à 54-1/4. Cependant que Home a cédé 1-2 à 18.

Dans le secteur des métaux non ferreux, Consolidated Mining and Smelting a gagné 3-8 à 44-1/4, Hollinger 3-8 à 27-1/8 et International Nickel 3-8 à 96.

D'autre part, Dominion Foundries a gagné 1-4 à 27-3/8 et Steel of Canada 1-8 à 28-3/8. Cependant que Aluminium a perdu 3-8 à 89-1/8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Inspiration a gagné 10 cents à \$1.85 et Midex 50 cts à \$3.20. Cependant que Jubilee Iron a perdu 15 cents à \$4.05 et Kiena Gold 4 cents à \$1.60.

Bourse de Toronto

Industriels, soutenus depuis 7 séances consécutives

TORONTO — Les titres de premier choix ont progressé hier pour la septième séance consécutive au milieu d'une activité modérée.

Les valeurs spéculatives ont suscité moins d'intérêt que d'habitude. United Buffalo a cédé 20 cents à \$2.01 sur un déplacement de 446,050 actions et Obaska 1-2 cent à 36 sur un déplacement de 225,800 actions.

White Star a perdu 13 cents à 50 sur un déplacement de 85,200 actions.

Canada Cement et Texaco ont haussé de 1-2 à 55-1/2 et 64-1/2. Cependant que Dominion Stores a gagné 7-8 à 24-3/4. Banque Royale a haussé de 1-3 à 75 et B.A. Oil de 1-8 à 39-5/8.

MacMillan Bloedel a gagné 3-8 à 29-1/2. Cependant que Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce et Massey-Ferguson ont haussé de 1-4 à 62-3/4, 64-1/2 et 31 respectivement. Du Pont a gagné un point à 49.

Les métaux non ferreux ont progressé. Cominco a gagné 3-4 à 44-7/8, Hudson Bay 3-8 à 69, Denison 1-4 à 30-1/8 et Inco 3-4 à 96. Cependant que Falconbridge a cédé 3-4 à 100-1/4. Dome a haussé de 3-8 à 41-7/8 aux affaires.

Aux pétrolières de l'Ouest, Home a perdu 3-8 à 18-1/8 et Central-Del Rio 1-8 à 11.

Le virement a été de 3,768,000 actions au regard de 5,403,000 lundi.

Cours des changes

Afr. Sud. Rand	1.51
Allemagne Deut. Mark	2686
Angleterre, Livre	3.0072
Argentine, Peso	.0064
Australie, Livre Aust.	2.41
Autriche, Schilling	.0418
Belgique, Franc	.0218
Brsil, Cruzeiro	.0002
Chili, Escudo	.2937
Danemark, Couronne	.1533
Espagne, Peseta	.0181
France, Franc	.2200
Hollande, Florin	.2996
Italie, Lire	.001726
Japon, Yen	.002980
Mexique, Peso	.0863
Etats-Unis, Dollar	1.073-4
Norvège, Couronne	.1507
Nouveau Zélande, Livre N.Z.	3.00
Perou, Sol	.0404
Suède, Couronne	.2084
Suisse, Franc	.2497
Tchécoslovaquie, Cour.	.1506
Venezuela, Bolivar	.2403

Bourse de New York

Wall Street, à la hausse depuis 5 séances

NEW YORK — La cote a progressé hier pour la cinquième séance consécutive à Wall Street.

Il convient de mentionner la vente d'un bloc de 96,700 actions d'Aluminium Ltd.

Les électroniques, les services publics, les métaux non ferreux, les produits chimiques, les tabacs et les matériaux de construction ont progressé. Par contre, les sidérurgiques et les chemins de fer ont fléchi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné .5 à 331.9. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné 3.13 à 894.26.

Le virement a été de 4,520,000 actions au regard de 5,270,000 lundi. Aluminium Ltd. a été la valeur la plus active, accusant une baisse de 3-8 à 27-1/4 sur un déplacement de 107,300 actions.

Aux valeurs canadiennes, International Nickel a gagné 1-8, McIntyre Porcupine 1-2, Walker Goodrich 5-8 et Pacific Canadian 1-4.

La cote était irrégulière à la Bourse Américaine bien que les valeurs canadiennes présentaient une tendance à la baisse. Scurry Rainbow Oil a perdu 1-4. Cependant que Canadian Javelin et Fargo Oil ont baissé de 1-8 chacune.

Un métallurgiste de DOFASCO

Récipiendaire de la Bourse de Conférence H.T. Airey.

M. F. J. McKulkin, un métallurgiste de réputation internationale, vient de se voir attribuer la bourse de conférence H. T. Airey en reconnaissance de ses services signalés dans le domaine de la technologie du fer et de l'acier. C'est ce qui vient d'annoncer l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, sous l'autorité duquel est attribuée cette bourse annuelle instituée par la compagnie Noranda pour honorer le souvenir de l'un des fondateurs de la Conférence des métallurgistes.

La bourse sera remise officiellement à M. McKulkin lors de la Conférence des métallurgistes qui se tiendra cette an-

Actif de \$8,515,000.00

L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances tenait hier, à Montréal, la 100ième réunion de son Conseil d'administration, afin de prendre connaissance du résultat des opérations du premier semestre de 1965.

A l'issue de la réunion, le président, M. Paul Murdock, industriel de Chicoutimi, nous communiquait sa plus vive satisfaction. L'expérience des premiers 6 mois, définitivement meilleure que la normale, a produit les meilleurs résultats de toute l'histoire de la compagnie. M. Murdock nous communiquait sa confiance et son enthousiasme relatifs aux opérations futures et à l'avenir prometteur qu'il entrevoit pour sa compagnie.

Le président a également annoncé la nomination au conseil d'administration de M. Maurice Saillant, industriel très en vue de la vieille capitale. M. Saillant est président fondateur de Saillant Inc., administrateur de Westburne Oil Co. Ltd. et de Canadian Institute of Plumbing & Heating Ltd. et gouverneur de la Chambre de commerce des jeunes de Québec. M. Saillant est un homme d'affaires recherché dont l'expérience sera précieuse pour la compagnie et il vient d'être élu administrateur de l'Union Canadienne dont les principaux officiers sont: MM. Paul Murdock, président, Marius Fortier, directeur de l'assurance générale, M. Paul E. Plante, vice-président et directeur général de l'assurance-vie, Paul H. Brochu, secrétaire, Marcel Duhaime, gérant de l'assurance générale à la succursale de Montréal et surintendant de cette institution possédant, en outre, du bureau chef dans la Vieille Capitale, des succursales à Montréal, Chicoutimi, Sherbrooke et Québec.

Dans le rapport intermédiaire au 30 juin 1965, le président M. Paul Murdock a laissé entendre, en outre des données précédentes, que l'objectif des nouvelles primes pour cette année est de \$400,000 soit le même chiffre qu'en 1964. En assurances générales, pour la 1ère fois depuis 3 ans, l'institution a annoncé des profits assez importants. C'est l'intention de la direction de continuer une politique de sélection très prudente, qui s'est avérée heureuse à ce jour, particulièrement en assurance automobile. Il en fut autrement pour l'assurance incendie, comme ce fut le cas pour la majorité des compagnies depuis le début de l'année.

Les tableaux comparatifs des opérations de la compagnie ci-dessous font ressortir ses progrès depuis nombre d'années dans ces 2 domaines d'activités:

Année term. le 31 déc.	Assurance en vigueur	Primes souscrites	Réserves mathém.	Actif
1960	\$ 2,619,239	\$ 19,114	\$ 3,887	—
1961	\$17,130,866	\$ 162,540	\$ 16,881	—
1962	\$43,298,272	\$ 464,214	\$150,714	\$ 364,426
1963	\$66,284,315	\$ 768,341	\$257,807	\$1,028,382
1964	\$82,359,346	\$1,022,768	\$399,822	\$1,666,583
1er trim. de 1965	\$92,500,000	\$ 609,357	\$467,878	\$1,872,643

Année term. le 31 déc.	Actif	Primes écrites	Placements Rés. primes non acquises
1945	\$ 86,278	\$ 28,844	\$ 50,800
1950	248,328	347,885	135,146
1955	457,199	542,273	280,420
1958	1,194,321	1,911,155	351,861
1959	1,653,492	3,281,475	505,294
1960	2,090,721	3,424,162	706,783
1961	3,413,424	4,912,380	1,611,467
1962	4,701,500	6,653,216	2,427,893
1963	5,141,782	7,421,869	2,610,790
1964	6,553,092	8,403,670	3,952,238
1er trim. de 1965	6,643,869	3,707,528	4,066,085

Un nouvel édifice de \$2,000,000.00

Pour le Trust National, érigé rue Sherbrooke, coin Crescent.

Le Trust National a annoncé que la compagnie occupera les cinq premiers planchers du nouvel édifice de quinze étages actuellement en construction au coin sud-est des rues Crescent et Sherbrooke.

M. A. P. Smibert, directeur du Trust National pour Montréal, a déclaré que l'accroissement constant du volume des affaires a rendu nécessaire ce déplacement dans de nouveaux locaux plus spacieux.

Le déménagement des anciens bureaux, situés rue St-Jacques et occupés depuis le début du siècle, aura lieu au printemps 1966.

C'est en juillet 1969, que le Trust National ouvrira son premier bureau à Montréal, le second au Canada, pour offrir ses services à deux importantes administrations affiliées à une compagnie nouvellement formée, la Dominion Iron and Steel Company.

Aujourd'hui, le Trust National a plus de 34 bureaux au Canada et un actif de plus d'un milliard de dollars sous son administration.

Les artères de communication principales et le nouveau métro ont été pris en considération par le Trust National pour le choix de l'emplacement de son nouvel édifice.

Afin de donner le maximum de commodités aux clients, le service d'épargne et les coffres de sécurité seront situés au rez-de-chaussée.

Les plans du déménagement sont déjà prêts et il n'y aura aucune interruption dans la bonne marche des services, qu'ils soient destinés aux affaires ou aux particuliers.

La façade sera faite de panneaux de béton moulé d'un blanc teinté, et une terrasse se trouvant entre le trottoir et l'édifice donnera une attrayante perspective. Le rez-de-chaussée, très haut, aura une entrée sur la rue Sherbrooke. Dans le hall, qui sera recouvert de marbre de couleurs variées, se trouvera l'entrée du service d'épargne.

L'édifice sera couronné d'un "penthouse" destiné à nos bureaux, et d'un local plus petit qui servira à abriter les éléments mécaniques des ascenseurs et des systèmes de chauffage et d'air climatisé. La firme Westmont Realities Co.

sera en charge de l'administration et de la location de l'immeuble.

Le Trust National garde ses autres bureaux situés 1011 ouest, rue St-Catherine, centre d'achats Rockland, et 6813, rue St-Hubert.

Fruits et légumes

MONTREAL PC — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h, ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Bleuets: \$8.50 les 16 pintes, \$3.25 les 12 chopines, \$4.50 à \$4.75 le panier de 11 pintes.

Framboises: \$3.25 à \$3.75 les 12 chopines.

Pommes: jeunes transparentes \$1.50 - \$2.00, Melba \$2.75 à \$3.00, Duchesse \$1.25 le minot.

Ail: \$3.00 à \$4.00 la douzaine.

Blé d'inde: .15 à .22 la douzaine d'épis.

Betteraves: .40 à .50 la douzaine de paquets, \$1.50 les 50 livres.

Brocoli: \$2.25 à \$2.50 la douzaine.

Carottes: .40 la douzaine de paquets, \$1.25 à \$1.50 les 50 livres.

Celeri: 2.25 à \$2.75 le cagot de 24, \$1.00 à \$1.25 la douzaine, petits, 75 la douzaine.

Chicorée et escarole: 1.00 le cagot de 12 ou de 16.

Choux: \$1.00 à \$1.50 le cagot de 18, rouges ou frisés \$2.25 le cagot, choux verts \$1.25 les 50 livres.

Choux de Bruxelles: \$5.75 les 16 pintes.

Washington propose un traité antiprolifération des armes-H

GENÈVE — Les pays nucléaires signataires du traité de non prolifération s'engagent à ne placer aucune arme nucléaire sous le contrôle national d'un pays non nucléaire quel qu'il soit, ni directement ni indirectement au moyen d'une alliance militaire, déclare notamment le projet de traité "occidental" de non dissémination, présenté hier matin à la conférence des désarmement par M. Foster au nom des quatre puissances occidentales participant à la conférence: Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada et Italie. Ce patronage partagé apparaissait pourtant moins certain dans le courant de la journée, comme on le verra d'autre part.

Les pays nucléaires s'engagent également à ne prendre aucune mesure qui provoquerait un accroissement du nombre total de pays pouvant faire usage d'armes nucléaires, poursuit le projet occidental. Chaque pays nucléaire signataire du traité s'engage à n'aider aucun pays non nucléaire à fabriquer des armes nucléaires.

Les pays non nucléaires signataires du traité s'engagent à ne pas fabriquer d'armes nucléaires ainsi qu'à ne pas demander ni recevoir de telles armes sous son contrôle national, directement ou indirectement par une alliance militaire. Ces pays s'engagent aussi à ne prendre aucune mesure qui provoquerait l'accroissement du nombre total de pays pour-

des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique qui sont désignés comme gouvernements dépositaires du traité.

Le traité entrera en vigueur par le dépôt des ratifications d'un certain nombre de pays (à définir), y compris les pays des gouvernements dépositaires.

Les parties signataires du traité, précise le projet "occidental", conservent le droit de se retirer du traité à n'importe quel moment, si elles décident que les événements extraordinaires, en relation avec la non dissémination, ont mis en péril les intérêts supérieurs de leurs pays. Les pays qui voudraient se retirer du traité devront donner un préavis de 3 mois et de-

ront justifier de ces événements extraordinaires, considérés comme ayant mis en péril les intérêts supérieurs de ces pays.

Chaque Etat signataire s'engage à coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique ou toute autre garantie équivalente, pour faciliter le contrôle sur les activités nucléaires pacifiques.

D'autre part, le projet de traité "occidental" indique que le but des signataires est de promouvoir la paix et la sécurité internationale, d'empêcher la course aux armements, de parvenir à un accord pour arrêter la course aux armements nucléaires et de réduire, en particulier, les arsenaux atomiques existants.

En présentant le traité de non prolifération à la 224ème séance du comité du désarmement, M. William C. Foster, représentant des Etats-Unis, a déclaré notamment que son gouvernement attachait une grande importance aux garanties données par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a souligné que bien des pays acceptaient déjà ces garanties pour leur "réacteurs pacifiques". Il a estimé que les pays qui fournissent l'uranium et les réacteurs devaient coopérer en facilitant l'application de ces garanties à d'autres pays et insisté pour que cela soit fait pour tout matériel et équipement.

La délégation des Etats-Unis reviendra ultérieurement sur cette question à laquelle elle attache une importance majeure.

M. Foster a déclaré au sujet de la clause d'accession au traité que celui-ci était ouvert à tous les Etats sans exception. Mais il a tenu à préciser que l'adhésion à ce traité n'impliquait pas la reconnaissance d'un régime "non reconnu" qui déciderait d'y apposer sa signature. M. Foster a évoqué la pratique du droit international concernant la reconnaissance des gouvernements ou l'existence des Etats. Il visait la Chine populaire.

M. Foster a souligné l'importance du délai de préavis — fixé à trois mois — permettant à une des parties contractantes de se retirer. Cette clause limitative mettrait "un frein à un retrait hâtif". Le fait de donner le préavis de retrait, accompa-

gné d'explications, au Conseil de sécurité s'explique en raison des implications graves du point de vue de la sécurité que signifierait une telle décision.

Ce projet de traité se différencie également du traité sur la limitation des essais nucléaires (traité de Moscou) par ses dispositions permettant une révision de l'accord signé, après une période spécifiée, avec l'agrément des deux tiers des parties contractantes. Cette clause va au devant des vœux exprimés au cours des débats de la commission du désarmement des Nations unies qui ont montré que, dans un tel traité, il fallait spécifier que "le progrès pour arrêter et réduire les stocks nucléaires" prenait de l'importance en vue de stopper la course aux armements nucléaires.

Le gouvernement des Etats-Unis, a déclaré M. Foster, a déjà proposé de nombreuses mesures pour réduire les stocks nucléaires existants. Il est prêt à agir dans ce sens avant même qu'un traité tel que celui qui a été proposé hier matin soit signé. Il estime qu'il faut aussi bien et parallèlement étudier toutes les mesures de réduction proposées en même temps que le projet de traité.

Si les langues chinoise, française et espagnole ont été ajoutées au russe et à l'anglais pour l'établissement du texte, c'est pour bien montrer sa signification mondiale.

Un appel de Johnson

WASHINGTON. — Le président Johnson a lancé un appel à tous les pays participant à la conférence de Genève sur le désarmement pour se joindre au traité contre la dissémination des armes nucléaires proposé par les Etats-Unis.

"Les Etats-Unis, déclare le président Johnson dans un message à la conférence de Genève, sont prêts à aller de l'avant résolument et rapidement afin que cette proposition devienne une réalité.

"Je parle au nom de tous mes compatriotes en réaffirmant notre conviction que la paix du monde exige de strictes limites à la prolifération des armes nucléaires", a ajouté le président en rappelant que telle était la politique des Etats-Unis depuis vingt ans.

Dans son message, le président Johnson insiste sur le fait que le traité proposé par les Etats-Unis sert les intérêts

des puissances non-nucléaires aussi bien que de celles qui disposent déjà d'armes atomiques. "Dans ce grand problème, dit-il, les intérêts du peuple américain sont les mêmes que ceux de tous les peuples dans le monde entier. La menace à la paix — et à la vie humaine elle-même — est universelle. Si la réponse est universelle, la menace peut être écartée."

Le président a placé la proposition faite par les Etats-Unis dans la perspective des progrès sur la voie du désarmement déjà illustrés par le traité de Moscou.

"Le traité sur les expériences nucléaires, a-t-il dit, fut le premier signe d'espérance dans le long voyage vers la paix. Nous devons continuer ce voyage aujourd'hui à Genève. C'est le moment. Il est déjà tard. Le sort des générations à venir est entre nos mains", a conclu le président Johnson.

Londres se dissocie Paris n'y croit pas

GENÈVE. — Présenté hier matin comme un projet commun des quatre Occidentaux, le projet de traité de non-dissémination nucléaire soumis à la conférence du désarmement est devenu, pour Washington "le projet américain".

Le président Johnson, en lançant son appel n'a en effet pas mentionné que ce projet était formellement approuvé par les trois autres occidentaux présents à Genève, tandis que lord Chalfont, délégué de la Grande-Bretagne à la conférence, faisait presque simultanément diffuser une "note d'information" marquant sinon un désaccord formel, du moins une nette distance avec le projet présenté par M. Foster. (Au sujet du Canada on lira, en première page, l'article de notre collaborateur J. P. Tainturier).

Ce revirement à quelque peu surpris les observateurs à Genève, qui y voient le reflet des hésitations du gouvernement britannique à souscrire à un texte qui, à son avis, ne mentionne pas assez clairement la nécessité d'interdire, même au sein d'une force nucléaire Atlantique, toute possibilité pour l'Allemagne fédérale de détenir dans l'avenir une parcelle du pouvoir de décision dans l'usage éventuel de la force commune.

Au cours de la conférence de presse des quatre occidentaux, qui répondaient solidement aux questions posées sur le projet, lord Chalfont avait déjà marqué quelque réticence. Il est probable que l'accentuation de ces réticences a pour origine de nouvelles considérations de Londres et qu'elle aura pour résultat d'affaiblir singulièrement la portée, déjà assez mince semble-t-il, de la proposition désormais

américaine. Quant à l'Italie elle n'a pas fait connaître sa position.

Aucun commentaire de Paris

Le projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires ne fait l'objet d'aucun commentaire émanant du gouvernement français qui a manifesté par son absence son scepticisme à l'égard de l'utilité des travaux de la conférence du désarmement de Genève.

La France est consciente des dangers qu'impliqueraient une prolifération des armes atomiques, mais, comme son représentant M. Pierre de Leusse l'a exposé à la dernière réunion du conseil permanent de l'OTAN, elle ne croit pas à l'utilité de conclure un traité à ce sujet. D'une part, un traité conclu sans la participation de la cinquième puissance nucléaire qu'est la Chine n'aurait guère de valeur. D'autre part, la meilleure garantie contre la dissémination est apportée par l'attitude des puissances nucléaires elles-mêmes: aucune d'entre elles n'est disposée à déléguer à une autre puissance la possession ou la disposition de telles armes, ni à l'aider à en fabriquer.

Il y a aussi le problème de sécurité qui se pose pour les puissances non-nucléaires: les premières interventions des représentants de ces pays à Genève indiquent bien que ce problème n'est pas simple et n'est pas résolu par le projet américain.

Tous les obstacles ne sont pas abolis, mais

La Grèce sortirait "très prochainement" de la crise

ATHÈNES — "Très prochainement", ont répondu MM. Stephanopoulos et Tsirimocou, aux journalistes qui leur demandaient, mardi soir, à l'issue de leur entretien avec le roi, quand celui-ci résoudrait la crise.

Il semble donc qu'après la "déclaration d'indépendance" des deux leaders et l'exposé de la situation politique qu'ils ont fait au souverain, la solution — tout au moins sur le plan gouvernemental — des difficultés que connaît la Grèce depuis plus d'un mois ne saurait tarder.

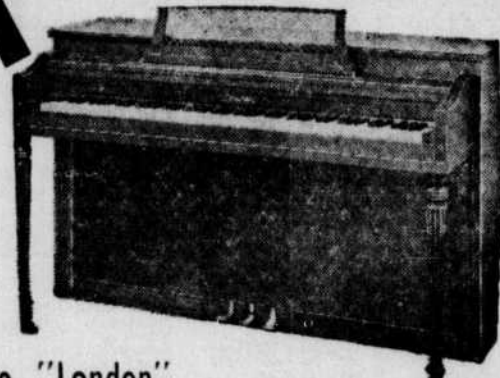
Quelle sera cette solution? Tant de pronostics ont été émis par des obstacles de dernière heure que dans les milieux politiques on se montre plus réservé que jamais. La seule chose dont on soit certain, c'est que MM. Stephanopoulos et Tsirimocou jouent un rôle important dans le futur gouvernement, dont l'un ou l'autre sera probablement le chef.

Selon certaines rumeurs qui circulaient mardi soir, on n'écarterait cependant pas la possibilité de voir le roi confier le mandat à une personnalité extra-parlementaire, les deux "indépendants du centre" devenant vice-présidents. Dans quelle mesure le futur gouvernement pourra-t-il compter obtenir la confiance de la majorité des députés? C'est sans aucun doute de cette question que le roi Constantin a discuté, mardi soir, avec ses deux interlocuteurs. Il semble, pour le moment du moins, que si la majorité requise de 151 voix est atteinte, ce sera d'extrême justesse. Des réticences se sont, en effet, manifestées chez des députés que l'on avait rangés parmi les adversaires de M. Papandréou. On a constaté, par exemple, la présence au meeting de la C.G.T., de quatre députés du groupe de M. Papapoulos.

Chez Archambault... le sensationnel

Pianorama

d'aubaines se poursuit avec de nouveaux spéciaux extraordinaires!



Le "London"

modèle "101-108"

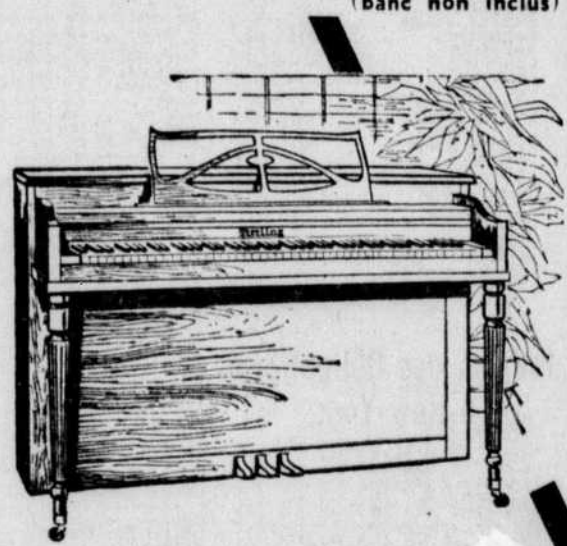
de style Contemporain, fini noyer ou acajou. Clavier de 88 notes avec couvercle. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier:

\$79500

SPECIAL \$56900

(Banc non inclus)



Le "Sterling"

modèle "101"

de style moderne, fini noyer ou acajou. Une valeur exceptionnelle pour le prix. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier:

\$75000

SPECIAL \$49900

(Banc non inclus)



Le "Baldwin"

modèle "Howard" "403"

de style Colonial Américain, fini cerisier. Possède la sonorité incomparable de tous les pianos Baldwin. GARANTIE DE 10 ANS.

Prix régulier:

\$136500

SPECIAL \$95500

(Banc inclus)

"Un PIANO

s'achète chez ARCHAMBAULT"

D'abord, chez ARCHAMBAULT la musique n'est pas un à-côté; les sept planchers de l'établissement sont entièrement consacrés à la musique. Et puis, la maison possède un atelier où des artisans experts exécutent tous les travaux de réfection et de réparation de pianos. Une équipe d'accordeurs expérimentés est au service de notre clientèle. En plus, fait des plus significatifs, c'est presque toujours ARCHAMBAULT qui fournit le piano de concert qu'exigent les plus grands pianistes de l'époque lors de leur passage à Montréal pour leurs récitals.

VRAIMENT,

qui dit PIANO dit ARCHAMBAULT

TERMES FACILES

Livraison sur paiement de la taxe de vente — le solde payable en 12, 24 ou 36 versements mensuels.

ACCORD GRATUIT

Les services d'un accordeur expert vous sont garantis pour un accord gratuit au cours de la première année qui suit l'achat.



Le "London"

modèle "105-108"

de style Provençal français fini arbre fruitier. Belle sonorité. Touche légère. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier:

\$89500

SPECIAL

\$64900

(Banc non inclus)



Le "Archambault"

modèle "1003/3"

de style Moderne fini ébène. Clavier de 88 notes avec couvercle coulissant. Sonorité des plus riches. GARANTIE DE 5 ANS.

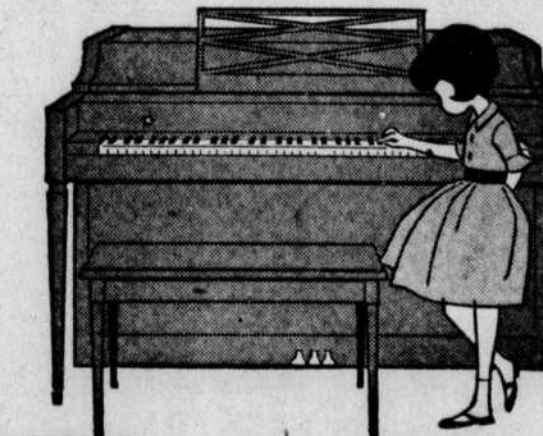
Prix régulier:

\$110950

SPECIAL

\$87500

(Banc inclus)



Le "Baldwin"

modèle "900"

style dit de Transition fini noyer. Possède la sonorité incomparable de tous les pianos Baldwin. GARANTIE DE 10 ANS.

Prix régulier:

\$138500

SPECIAL

\$104500

(Banc inclus)



Le magasin de musique le plus complet au Canada

Ed. Archambault

Etabli en 1894

500 EST, STE-CATHERINE
COIN BERRI — TEL. 849-6201

Stationnement très facile à côté de notre magasin, rue Berri
Magasin ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p. m.

AUX QUATRE COINS
DU MONDE

Soekarno brandit une éventuelle bombe-H

SINGAPOUR — L'Indonésie emploiera la bombe atomique s'il le faut dans sa lutte contre les impérialistes, a déclaré le président Soekarno à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de la déclaration d'indépendance indonésienne.

"Nous avons maintenant nos fusées et nos missiles et nous continuerons à produire ce genre d'armes pour défendre notre pays", a poursuivi le chef de l'Etat indonésien.

"L'Indonésie, le Cambodge, le Nord-Vietnam, la Chine et la Corée du Nord vont former un front anti-impérialiste", a également déclaré le président Soekarno qui a prononcé son discours devant près de deux cent cinquante mille personnes rassemblées sur la place Merdeka de Djakarta.

"L'Indonésie ne soutient pas la théorie de la troisième force car le monde est divisé en deux camps : les forces montantes révolutionnaires et les vieilles forces réactionnaires", a ajouté le président Soekarno qui s'est d'autre part violemment élevé contre "l'agression des Etats-Unis au Vietnam". "Si nous permettons aux Etats-Unis de continuer leur agression celle-ci deviendra une grave danger pour l'ordre international", a-t-il dit.

Le président Soekarno s'est d'autre part félicité des résultats de ses récents entretiens au Caire avec "les frères Gamal Abdel Nasser, Ayub Khan Chou En Lai" et a décrit la chute du président Ben Bella comme "un développement positif qui mettra en garde tous les dirigeants contre le dan-

ger qu'il y a à se dissocier des intérêts du peuple".

Après avoir abondamment vanté la réussite de la révolution indonésienne et avoir déclaré que l'inflation qui dégrade l'économie nationale "pourra être contrôlée avec la permission d'Allah", le président Soekarno a conclu en disant : "Ma vie est entre les mains de Dieu. Mais si Dieu le veut, Soekarno sera toujours au milieu de son peuple. Je prie pour que ma pensée vive encore mille années".

Réactions britanniques

LONDRES — Les déclarations du président Soekarno relatives à la crise de la Malaisie sont considérées à Londres comme "assez modérées".

On estime en effet, dans les milieux compétents que, si l'on en écarte certains excès de langage, le discours de M. Soekarno révèle que l'Indonésie maintient — tout comme la Grande-Bretagne d'ailleurs — une attitude d'expectative devant l'avenir de la Fédération et des relations entre Kuala Lumpur et Singapour.

Les remarques de M. Soekarno selon lesquelles la Malaisie "s'effondrerait de l'intérieur" sans que l'Indonésie ait à intervenir sont analogues aux opinions exprimées à ce sujet par nombre de commentateurs britanniques, soulignent les observateurs.

La base de Singapour

Amitié Canada-E.U.

WASHINGTON — Le vice-président Hubert Humphrey a dit au Ballet national du Canada que l'amitié canado-américaine "est un modèle pour le monde entier". M. Humphrey a présenté à la troupe nationale de ballet un drapeau américain qui, jusqu'à récemment, flottait sur l'édifice du Capitole. De ses visiteurs il a reçu un nouveau drapeau canadien à feuille d'érable arboré à Ottawa. La cérémonie de l'échange des drapeaux a eu lieu dans la salle des conférences du sénat américain, où les danseurs canadiens étaient les invités de M. Humphrey. Le vice-président avait assisté à leur représentation de lundi soir à Washington.

Le vol "Gemini-5" s'annonce très bien

CAP KENNEDY — Tout se présente de la meilleure façon possible en vue du lancement de la capsule "Gemini-5" jeudi. Le temps est de la partie, les faisceaux ressemblent à ceux de la NASA. Les deux astronautes, le colonel Gordon Cooper, et le capitaine de corvette Charles Conrad qui ont poursuivi activement leur entraînement lundi subirent leur dernier examen médical approfondi ce matin dans les installations de la NASA de Merritt Island, à quelques milles à l'ouest du Cap Kennedy.

Ils reprendront leurs préparatifs l'après-midi. D'ores et déjà on les sait en excellente forme physique; et la NASA ne dissimule pas son optimisme quant à la plus grande épreuve d'endurance cosmique jamais tentée : en effectuant 121 révolutions autour du globe, en près de huit jours, Cooper et Conrad éclipseront le record établi il y a deux ans par le cosmonaute soviétique Valéri Bykovsky qui effectua 82 tours en presque cinq jours.

Compte à rebours

Si Gordon Cooper et Charles Conrad réussissent leur ambitieuse tentative et restent huit jours dans les cosmos leur performance doublera le nombre d'heures passées sur orbite par les astronautes américains. Pour la première fois des derniers en totaliseront davantage que leurs rivaux soviétiques.

Un "avant-compte à rebours" "precount-down", sorte d'ultime vérification des systèmes majeurs de la fusée, ont commencé à 21h. GMT. Il devait durer cinq

heures; et l'on n'en attendait en haut lieu aucune surprise. Une attention toute particulière est apportée aussi au petit satellite de 76 livres que largueront Cooper et Conrad tout au début de leur vol orbital, et qu'ils suivront à une distance allant jusqu'à 52 milles avant de s'en rapprocher au cours de la quatrième révolution et de la photographie à une distance d'une vingtaine de pieds.

Le rendez-vous

C'est un mécanisme explosif qui séparera, de la cabine "Gemini" le planétoïde de 76 livres officiellement appelé Rendez-vous Evaluation Pod ou REP. Les deux pilotes l'ont surnommé Little Rascal — petit coquin — allusion sans doute aux complications, voire aux difficultés de la longue manœuvre qui devra leur permettre de rattraper ce satellite, puis de tourner autour dans son voisinage immédiat.

Le 3 juin James McDivitt et Edward White, les pilotes de "Gemini-4", avaient totalement échoué dans leur tentative d'effectuer un "rendez-vous" avec le second étage de leur fusée "Titan" vide de carburant et inerte. Leurs successeurs auront un important atout dans le radar extrêmement perfectionné dont est muni leur habitacle.

Deux typhons dans le Pacifique occidental : "Mary" et "Lucy" — et non pas "Lucy" font observer, avec une certaine météorologie — et un ouragan à des centaines de kilomètres de Porto Rico ne constituent pas des anomalies en cette saison; et la NASA ne voit pas la d'obstacles sérieux dans le lancement qu'à la récupération des deux pilotes le 27 août.

Ce soir au Parc Kent Plus de 400 jeunes s'exécuteront dans 36 épreuves au programme des Olympiades

410 jeunes participeront à la 12ème Olympiade des parcs de Montréal, ce soir. L'événement annuel qui reflète bien notre jeunesse saine et active, se déroulera au terrain du parc Kent situé dans l'ouest de la métropole.

Après la modification apportée par l'organisateur général de l'Olympiade, Marcel Parent, les participants ne pourront s'inscrire à plus de 3 épreuves. Les jeunes athlètes pourront prendre part à une épreuve de piste, une de

pelouse et à un relais. Les participants divisés en cinq (5) catégories se chiffrent à quatre cent dix.

Cérémonie

Les cérémonies d'ouverture débuteront à 6.50 p.m. par la parade des

athlètes qui emprunteront les rues Kent et Hudson en se dirigeant vers l'ouest sur la piste du parc jusqu'au podium. Le représentant du Maire, allumera le flambeau de l'Olympiade. Les jeux devraient se terminer vers 10.30 p.m.

TENNIS

L'Espagne surprend et devance les E.-U. 2-0

BARCELONE, AFP — L'Espagnol Juan Gisbert a causé une grande surprise en battant l'Américain Dennis Ralston par 3-6, 8-6, 6-1, 6-3, dans le premier simple de la demi-finale interzone de la coupe Davis.

La partie avait pourtant mal commencé pour Gisbert qui, très nerveux, faisait de nombreuses fautes devant le jeu un peu "mécanique" de l'Américain. L'Espagnol s'était un peu repris au troisième jeu, mais il devait s'incliner devant Ralston qui faisait montre d'une meilleure technique.

Dans le second set, Ralston menait 4-1 lorsque Gisbert, prenant de grandes risques, s'installait au filet. Le jeu mécanique de l'Américain se dégageait et Gisbert égalisait 4-4. Trois fois, Ralston perdit son service et le score passait successivement et moyennement de gains. Il a complété 15 de ses essais pour 230 verges et quatre mœurs.

Bo Scott et Rick Black, des Riders, dominent dans les gains au sol, le premier avec 160 verges en 22 essais pour une moyenne de 7.3 verges contre celle de 5.8 de Black.

Un maximum permis de 170 à l'heure Inauguration du prolongement du Circuit Mont-Tremblant — St-Jovite, le 19 sept.

MONT-TREMBLANT — La course de voitures sport, "Player's Québec" inaugurera officiellement, le 19 septembre prochain, la plus longue piste au Canada.

Le prolongement du parcours, qui sera terminé et pavé lors de la dernière semaine du mois d'août, aura coûté environ un quart de million de dollars à la compagnie du Circuit Mont-Tremblant-St-Jovite. Trois semaines plus tard, quelques-uns des plus grands noms de la course au monde piloteront leur bolide sur ce parcours nouvellement prolongé et permettront de présenter les plus grandes courses de voitures sport au pays.

Léo Samson, président du Circuit, a déclaré que les champions, au volant de leur puissante voiture, pourront filer à plus de 170 milles à l'heure sur le tronçon presque droit de la piste qui s'étendra sur une longueur d'un demi-mille.

A Mosport, la vitesse maximum que permet la plus longue ligne droite est de 160 milles. Quant à la piste du Circuit, elle sera d'environ la de mille plus longue que celle de Bowmanville, en Ontario.

Les travaux de prolongement au Circuit ont débuté à la mi-juillet; il fallait tout d'abord déboiser une pente abrupte d'une hauteur de 50 pieds et ensuite l'aplanir afin d'ajouter un mille au parcours original; quant à ce dernier tracé de 1.8 mille, il servira lors des meetings interclubs.

Léo Samson dirige lui-même les travaux et il a déclaré que lorsque toutes les commodités telles que restaurants et salles de toilette, seront complètes aux abords du prolongement, la compagnie du Circuit aura consacré \$1 million à la transformation de cette région autrefois boisée et marécageuse qui sera devenue une piste de toute première qualité. Les amateurs la connaîtront le 19 septembre prochain lors de la "Player's Québec" qui sera sans aucun doute la plus importante course de voitures sport au pays.

Les dirigeants du Circuit Motor Racing Club, qui organisent cette course, s'attendent naturellement à une assistance record; des trains et autobus spéciaux seront notifiés et les différents services policiers dirigeront la circulation tandis que des patrouilles en hélicoptère assisteront leurs collègues de la route.

D'autre part, M. Léo Samson nous faisait part qu'une route secondaire se rendant à la piste sera terminée et prête à recevoir les automobilistes à temps pour la Player's Québec.

LE PROGRAMME DU CASM

Honneurs à la portée des jeunes pilotes

Le Club Auto Sport Métropolitain présentera son premier programme de courses au circuit Mont-Tremblant-St-Jovite, les 28 et 29 août prochains. Les meilleurs pilotes canadiens seront du programme.

Ces courses sanctionnées compteront pour le championnat régional, et la Brasseur Labatt Limited acceptera d'accorder son appui à ce programme et remettra des prix et trophées aux conducteurs gagnants de chaque catégorie.

Le programme de la fin de

semaine a été agencé pour donner la chance à tous les jeunes pilotes du Québec et de l'Ontario de se faire valoir, et dans le but de favoriser la formation et le progrès de nos vedettes de demain du sport automobile.

On a aussi vu à ce que le prix d'entrée soit fixé au strict minimum, afin de permettre aux familles de se rendre en groupes et d'assister à une compétition fort captivante.

Le service de la circulation qui avait laissé à désirer au début de la saison, ne présente plus aucun problème grâce au travail efficace et bien coordonné de la police provinciale.

Les amateurs qui se rendront dans les Laurentides seront donc assurés d'une fin de semaine agréable, et pourront gagner leur domicile dimanche soir sans encombrement.

CHAMPIONS EN VEDETTE

Deux des grands vainqueurs du plus récent programme du circuit Mont-Tremblant seront de nouveau sur les lieux. Ross de Sainte-Croix et Peter Lerch. On se souviendra, en effet, que de Sainte-Croix avait enlevé les honneurs devant la Mustang de Craig Fisher, au volant d'une Acadia Beaumont, et que Lerch et sa McKee, avait aussi eu raison de Heimrath et sa Keating-Ford, lors des épreuves régionales du premier août dernier.

On retrouvera aussi en lice Jacques Couture et sa Corvette "grand sport", de l'écurie Duval Mortier, Jacques Duval et la Porsche de M. Muffler, Nicole Martin, de l'écurie Comstock, de Toronto, et les pilotes de Mini-Cooper. Les essais auront lieu samedi et les courses proprement dites, dimanche.

Ted Watkins au sommet des compteurs

Les Rough Riders d'Ottawa dominent les statistiques individuelles après les deux premières semaines d'activité dans la conférence de football de l'Est.

Ainsi, Ted Watkins, qui a accepté trois passes de touché, domine les compteurs avec 18 points. Un ancien Rider, Dave Thelen, du Toronto, en a accepté deux au deuxième rang, soit 12 points.

Les meilleurs compteurs de la saison dernière, Maurice Raine, des Riders, et Don Sutherland, du Hamilton, sont installés en 3e et 4e place avec des totaux de 10 et huit points respectivement.

Russ Jackson, des Riders, domine les quarts-arrières en passes aériennes, passes de

Les meilleurs des majeures

LIGUE NATIONALE	P	A	B	C	M
Cincinnati	111	44	68	149	328
St. Louis	108	40	86	135	329
Mays, S. F.	109	39	79	126	321
Rose, C.	114	48	90	154	318
Allen, P.	117	43	86	137	315
Gianderson, P.	119	48	67	142	310
Allen, M.	104	42	63	131	308
XXIII, Cincinnati	103	37	73	123	300
Torre, M.	106	37	53	114	303
Cardenas, C.	114	43	52	124	299

POINTS PRODUITS

JOHNSON, Cincinnati	92
BANKS, Chicago	84
STARGELL, Pittsburgh	79
GALLISON, Philadelphia	76
MATTHEWS, Milwaukee	76

LANCEURS

KOUPAK, Los Angeles	21-4	840
XXIII, Cincinnati	21-3	730
MALONEY, Cincinnati	13-6	684
BUNNING, Philadelphia	15-7	620

Ce soir, au Stade McGill Les Als affronteront les Argos sans Jim Andreotti et Bill Bewley

Les Alouettes de Montréal, de la Conférence de football de l'Est, qui tenteront de remporter leur premier gain de la saison aux dépens des Argos de Toronto ici ce soir, ont ap-

pris hier qu'ils seront privés des services de Jim Andreotti pendant quatre à six semaines. Selon le médecin de l'équipe, Andreotti a été victime de la mononucléose après le match contre Ottawa jeudi dernier.

Cette maladie produit une violente fièvre et l'inflammation des glandes lymphatiques. La direction de l'équipe a l'intention de l'inscrire sur la liste des blessés pendant 30 jours, quitte à lui trouver un remplaçant.

De plus, le pilote Jim Trimble, qui croyait avoir résolu certains problèmes en dernière fin de semaine quand il a recueilli deux joueurs tenaillés par les Redskins de Washington, de la Ligue Nationale de football, a révélé hier que Bill Bewley souffrait d'une entorse grave à la cheville et ne pourrait jouer ce soir.

Trimble a embauché le centre-arrière U.W. Lockett et le centre Terry Fernandez lors d'un voyage aux Etats-Unis la semaine dernière.

STRATEGIE

La perte de Bewley et Andreotti obligera les Alouettes à réviser leur stratégie lors de la visite des Argos. Ainsi, Trimble utilisera le vétéran Ralph Goldston à la place de Bewley et emploiera la recrue canadienne Larry Fairholm comme demi défensif.

De plus, l'acquisition du centre Fernandez lui permettra de se servir de Dick Dalatri comme bloqueur défensif.

Trimble croit que les Argos

Redlegs 6 Cubs 4

LIGUE NATIONALE	P	A	B	C	M
Cincinnati	111	44	68	149	328
St. Louis	108	40	86	135	329
Mays, S. F.	109	39	79	126	321
Rose, C.	114	48	90	154	318
Allen, P.	117	43	86	137	315
Gianderson, P.	119	48	67	142	310
Allen, M.	104	42	63	131	308
XXIII, Cincinnati	103	37	73	123	300
Torre, M.	106	37	53	114	303
Cardenas, C.	114	43	52	124	299

POINTS PRODUITS

JOHNSON, Cincinnati	92
BANKS, Chicago	84
STARGELL, Pittsburgh	79
GALLISON, Philadelphia	76
MATTHEWS, Milwaukee	76

LANCEURS

KOUPAK, Los Angeles	21-4	840
XXIII, Cincinnati	21-3	730
MALONEY, Cincinnati	13-6	684
BUNNING, Philadelphia	15-7	620

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE	G	P	Moy. Diff.
Los Angeles	69	50	580
Milwaukee	67	49	578
San Francisco	66	49	574
Cincinnati	65	52	556
Philadelphia	64	54	543
Pittsburgh	61	60	504
Houston	49	69	413
New York	36	83	303

LIGUE AMERICAINE

wan. Ce dernier remplacera McHan parce que le pilote Bob Shaw est d'avis que celui-ci ne pouvait aider les Argos à atteindre les séries éliminatoires.

On sait que les deux équipes en présence ont subi des

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE	G	P	Moy. Diff.
Los Angeles	69	50	580
Milwaukee	67	49	578
San Francisco	66	49	574
Cincinnati	65	52	556
Philadelphia	64	54	543
Pittsburgh	61	60	504
Houston	49	69	413
New York	36	83	303

LIGUE AMERICAINE

New York	001 000 000-2 3 1
San Francisco	001 200 000-3 9 1
Fisher, Richardson 6, Sutherland	
7 et Stephenson; Perry, Bolin 3 et	
Haller. LG-Bolin 7-4. LP-Fisher	

Pour une aubaine sur

Thunderbird — Galaxie — Ford
Falcon — Camion Ford

Maurice Vaillancourt, Ltée

2032 boul. Curé Labelle, Chomedey
FE. 4-5210

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN
clévent

Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DUMONT
MONTRÉAL 15
288-2152

Encouragez nos
annonceurs

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et
salles de montage sont aménagés
pour vous offrir des dactylographes,
machines à calculer, à photocopier,
à dactylographier, à dactylographier,
horloges de temps, salles de montage,
sociétés de meubles de bureau,
etc., etc. en votre honneur.

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nous avons notre numéro téléphone :
861-5771

Un important réseau d'incendiaires, mis au jour: 8 suspects

QUEBEC. — Un homme d'affaires de Québec, M. Moise Darabaner, a comparu lundi en Cour des sessions de la paix sous quatre chefs d'accusation de complicité et de fraude pour une somme s'élevant à \$115,000, aux dépens d'une société, Junior Holdings Ltd.

L'arrestation du prévenu fait suite à une longue enquête qui aurait mis au jour un des plus vastes réseaux d'incendiaires jamais organisés dans la province et déjà huit autres personnes soupçonnées d'en faire partie ont été appréhendées.

M. Darabaner a été admis à caution pour \$25,000 en espèces, ou à \$40,000 sur biens immobiliers, malgré les objections du procureur de la couronne à Québec, Me Roch Lefrançois. Entre-temps, le commissariat des incendies poursuit une enquête et réclame M. Darabaner comme témoin dans une cause d'incendiaire. Les avocats du prévenu sont Me Noël Dorion, jadis secrétaire d'Etat dans le cabinet Diefenbaker et Me Gérard Lévesque, jadis président de la fédération libérale du Québec.

Selon le chef d'accusation le prévenu aurait fraudé Junior Holdings par "la supercherie, le mensonge, et d'autres façons". Son cautionnement ne valant que pour les chefs d'accusation cités devant le juge Léon Girardin, hier après-midi, le prévenu est sous la garde de la Sûreté provinciale en marge d'accusations distinctes qui seraient portées contre lui en fin de semaine, relativement à un réseau d'incendiaires criminels.

Un porte-parole de la PP a déclaré que M. Darabaner fut appréhendé à Montréal la fin de semaine dernière, puis conduit à Québec. Il a précisé que le prévenu est soupçonné d'avoir appartenu à une organisation se spécialisant dans les fraudes et les incendies criminels. Plusieurs membres de ce réseau auraient déjà été arrêtés, certains même déjà condamnés.

Le réseau cherchait à s'approprier des propriétés véstuaires, les surassurait, et y mettait le feu. Les compagnies d'assurances étaient ainsi contraintes de débours des centaines de milliers de dollars en réclamations injustifiées.

Dès après la comparution, les avocats de Darabaner ont opté pour un procès devant jury, le 24 août prochain.

L'enquête fut effectuée sous l'autorité de Me Gérard Laganière.

Faits divers

Trente victimes dans la chute d'un aéronef

CHICAGO — On a repêché hier les corps des 30 personnes qui voyageaient à bord d'un aéronef réacté de la United Airlines qui s'est abîmé lundi soir dans les eaux du lac Michigan. L'appareil qui se dirigeait vers Chicago venant de New York, aurait selon les témoins explosé avant de plonger dans 150 à 200 pieds d'eau. Le pilote de l'appareil, le capitaine Melville W. Towle, venait de recevoir ses instructions d'atterrissage lorsque l'avion est disparu des écrans de radar. Il était 10 heures 20, soit sept minutes avant l'heure prévue pour l'atterrissage. Plusieurs personnes ont déclaré avoir vu au même moment un éclair et avoir entendu une explosion au-dessus du lac Michigan.

77 jours sur une "coquille de noix"

FALMOUTH, Cornouailles — C'est escorté par plus de 200 bateaux de toutes sortes, que le "Tinkerbelle", la plus petite embarcation qui ait jamais traversé l'Atlantique dans le sens ouest-est, a fait son entrée lundi soir dans le port de Falmouth, où une foule de curieux sont venus accueillir le journaliste Robert Manry, de Cleveland, Ohio.

Parti de Falmouth, au Massachusetts, Manry a mis 77 jours pour effectuer cette traversée dans sa "coquille de noix" qui ne mesure que treize pieds et demi de longueur.

C'est au cours de la dernière partie de son voyage que le navigateur solitaire rencontra le plus de difficultés. On était sans nouvelle de lui depuis une semaine lorsqu'il a été repéré lundi matin par des chalutiers à 40 milles au sud-ouest des îles Sorlingues.

Manry, à peine débarqué sur le quai, a été littéralement happé par sa femme et ses deux enfants, venus des Etats-Unis pour le retrouver.

Sous les hourras de la foule, maintenue par un cordon de policiers, le héros a suivi un cortège formé par le maire de la ville accompagné des échevins en robes et portant les insignes de leur dignité, jusqu'à l'hôtel-de-ville où on lui a servi un copieux repas. Au cours des deux mois et demi qu'a duré son voyage, Manry n'a mangé que des légumes et des viandes déshydratées.

Dans la pile de télégrammes et messages de félicitations qui l'attendaient, le journaliste a trouvé l'offre d'un voyage de retour gratuit aux Etats-Unis pour lui et sa famille.

Le chasseur reconnu coupable de fraude

Eddie Lechasseur, âgé de 33 ans, ami et confident de Lucien Rivard, s'est reconnu coupable de fraude dans une affaire de faillite devant le juge en chef par intérim Armand Cloutier, de la cour des sessions de la paix. Les procureurs permanents de la couronne, Mes Gérard Laganière et Gabriel Grenier, ont déclaré que Lechasseur aurait obtenu frauduleusement une somme de \$40,000 dans cette affaire. Lechasseur demeurera en liberté provisoire sous deux cautionnements de \$5,000 chacun jusqu'au prononcé de sa sentence, le 17 septembre prochain.

43 marins périssent au milieu d'un cyclone

SIANTAGO DU CHILI — Quarante-trois officiers et marins ont trouvé la mort dans le naufrage de l'avis chilien "Ja-nequeo" qui a sombré dimanche, dans la baie de San Pedro à environ 600 milles au sud de Santiago, au milieu d'une violente tempête. Le commandant du bâtiment est mort dans la catastrophe. Il y a eu 28 survivants, dont un seul officier, qui ont été recueillis par les bateaux et hélicoptères affectés aux recherches.

Il a été impossible d'obtenir plus amples informations en raison des difficultés de communications provoquées par le récent cyclone.

Une chasse au trésor tourne à la tragédie

CHESTER, Nouvelle-Ecosse — Quatre hommes, dont l'un était convaincu que l'île Oak renfermait un trésor de plusieurs millions de dollars enfoui sous terre, sont morts dans un puits de 25 pieds dans la fabuleuse île de la baie de Mahone, à quelques milles de Chester.

Trois autres personnes ont été rescapées hier. L'une d'elles a été conduite à l'hôpital de Halifax, à 45 milles de la station balnéaire qu'est Chester.

La gendarmerie royale ne dispose que de peu de détails mais on croit savoir que les sept hommes sont tombés dans un puits et que les autres se sont portés à leur secours. Tous auraient été asphyxiés par les émanations provenant d'un moteur à essence actionné au-dessus d'eux.

L'île d'Oak est une véritable fourmilière creusée de puits et de tunnels, qui sont tous l'oeuvre de chercheurs de trésors qui y travaillent depuis 150 ans. La légende la plus tenace concerne le capitaine Kidd qui y aurait enfoui son butin.

Une avalanche fait plusieurs victimes

MENDOZA, Argentine — La cordillère des Andes a rendu les corps de neuf personnes affreusement mutilées, mais aussi six survivants, dont deux blessés graves, victimes des avalanches de neige, de glace et de boue qui se sont produites, en l'espace de 24 heures, tout au long de la route internationale entre Mendoza et Las Cuevas. Une cinquantaine de personnes sont encore portées disparues.

Le tunnel serait l'oeuvre d'étrangers

QUEBEC — Le chef Gérard Girard, de la police municipale de Québec, a déclaré mardi que tout porte à croire que les auteurs de la tentative de vol à la Brink's Express Company sont des étrangers qui auraient été vraisemblablement guidés dans leur travail par des indicateurs québécois. Vendredi dernier, un chauffeur de camion découvrait le tunnel de 47 pieds de long partant du sous-sol d'un entrepôt et se rendant jusqu'à 21 pieds du mur de la Brink's. La découverte fut faite après qu'une partie du tunnel se fut effondrée sous le poids du camion.

Le trou, chez Brink's

QUEBEC — D'habiles voleurs ont dû à un incident anodin l'échec de leurs tentatives pour dévaliser les caisses fortes de la compagnie Brink's à Québec.

Vendredi soir, un camion ayant fait une manœuvre inhabituelle a mis au jour un tunnel dont on a constaté qu'il mesurait 47 pieds de long et qu'il ne manquait qu'une vingtaine de pieds pour atteindre le mur de la chambre forte. Selon la police, les gangsters travaillaient depuis plusieurs semaines et étaient remarquablement équipés. En atteignant la maison Brink's, les voleurs auraient, selon toute vraisemblance, neutralisé le système d'alarme et pu faire main basse sur plusieurs millions de dollars en espèces.

VACANCES A L'AUTOMNE... RETOUR AUX COURS UNIVERSITAIRES IL VOUS FAUT CES ARTICLES A PRIX REMARQUABLES DUPUIS



BELLES CHEMISES BLANCHES

Broadcloth de coton "Sanforized" fils égyptiens

PRIX DUPUIS

5⁰⁰ ch

3 chemises 14.50

Une telle chemise se porte le jour, le soir avec un complet d'automne. UNE QUALITE EXCLUSIVE A DUPUIS et une coupe parfaite. Col tenant, manchettes doubles à porter boutonnées ou avec des jolis boutons de manchettes. Le tissu résiste mieux aux lavages fréquents. BLANC IMMACULÉ.

Encolures : 14 à 16½ manches 32 po. 14 à 17 " 33 po. 15 à 17 " 34 po. 15 à 17 " 35 po.

CRAVATES EN RAYONNE OU EN TERYLENE aux motifs, rayures de tons sobres, surtout en bleu, gris, vert, rouge. Ordinairement 1.50 et 2.00 chacune.

1.00 - 3 pour 2.75

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

LES PYJAMAS DE FINETTE

pour hommes, collégiens, étudiants

PRIX DUPUIS

3⁹⁸

Belle et douce finette de coton "Sanforized" dans les motifs sobres et les rayures surtout en bleu, rouge, beige ou gris. Coupe tailleur aux manches longues, poche poitrine et devant boutonné. Le pantalon de coupe ample à taille élastique, les jambes longues. Confection canadienne. Tailles A.B.C.D.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620



VESTONS SPORT

Vestons poitrine 34 à 42

PRIX COURANT 24.99

SPECIAL DUPUIS

19⁹⁵

ELEGANTS VESTONS SPORT en velours de coton coté ● brun ● antilope ● olive ● noir. La tenue moderne des hommes, des étudiants. Epaules naturelles, revers étroits devant à 3 boutons, le dos avec fente au bas — trois poches à rabat plus une poche intérieure. Belle doublure.

PANTALONS pour HOMMES

Pantalons a) 28 à 38 b) 30 à 46

PRIX COURANT 17.95

SPECIAL DUPUIS

13⁹⁹

LES PANTALONS 55% Terylene - 45% Viscose en gris, charbon anthracite, noir, brun, olive.

a) Continental les côtés avec patte ajustable - 28 à 38 b) Modèle ordinaire passants pour la ceinture. 30 à 46.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

COMPOSEZ 842-6171

SOUS LE SIGNE DE LA CONFIANCE DUPUIS — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

DUPUIS

865 EST, RUE SAINT-ETIENNE, MONTRÉAL

• COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171

• OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.